

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

SEMAINE DU 21 AU 27 SEPTEMBRE 2022 - 1,50 €
N° 2523



Le dernier meunier des Pyrénées

Dordogne
La rentrée du préfet

Lot-et-Garonne
Recyclage plastique :
Le plus grand site de
France à... Damazan

Pays Basque
André Garreta :
Un mandat pour
l'économie circulaire



Laurent

**ME METTRE À
LA BATTERIE
FAIRE UN
TOUR D'EUROPE
À VÉLO
DEMANDER ÉLISA
EN MARIAGE**

Soigné pour un cancer des poumons

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

**Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer**

Plus d'informations sur

www.fondationbergonie.fr





SOMMAIRE

4 A La Loupe :
Le dernier meunier des Pyrénées

8 Actu Dordogne :
la rentrée du préfet

10 Actu / Dordogne :
Le domaine de Rochebois revit

14 Actu / Landes :
Surf, du pain sur les planches

17 Actu / Lot-et-Garonne :
Sainte-Livrade :
cité rurale de demain

18 Actu / Lot-et-Garonne :
Recyclage plastique :
le plus grand site de France à ... Damazan

20 Actu / Lot-et-Garonne :
Des terrains aux zincs

22 Actu / Pays Basque :
Un mandat pour l'économie circulaire

26 Actu / Béarn
Foire de Pau, le commerce au cœur

28 Actu / Béarn
Brawo, le recrutement autrement

30 Actu / Hautes-Pyrénées
Politique d'inclusion :
« SEB, c'est bien »

32 Actu / Hautes-Pyrénées
Sauver Saint-Savin, coûte que coûte

34 Chronique :
Ile Maurice : un paradis... fiscal ?

38 Nouvelles brèves

46 Annonces légales

58 Antépenultieme

59 Page bourse

60 Chronique
Pierres gravées, pures beautés



LE DERNIER MEUNIER DES PYRÉNÉES

Sur la crête du château de Gaston Fébus, Pierre Cabarrou perpétue la tradition familiale qui a vu cinq générations de meuniers. Hydraulique, le Moulin de la Ribère fascine ses visiteurs et moud des farines de meule à l'ancienne, un produit de niche que s'arrachent les boulangers.

Par Hermance HITTE

Nichée à Mauvezin, la maison est un petit havre de paix. Entre les canards et les poules qui se partagent le jardin, la verdure environnante et le calme savoureux, rien ne laisse deviner l'agitation

qui se joue derrière la façade de pierres. L'Arros, rivière qui suit la route, est toute proche et c'est elle qui aura déterminé le destin du lieu. La force de l'eau fait vivre le Moulin de la Ribère et si les Hautes-Pyrénées ont compté jusqu'à 1 653 moulins en activité, Pierre Cabarrou

est aujourd'hui le dernier meunier du département : « On trouve quelques meunier-boulangers-paysans mais ce n'est pas le même métier, il n'est pas soumis aux mêmes obligations, nous n'avons pas le même statut. Pour pouvoir exercer, j'ai dû avoir le contingent, c'est une sorte de licence qui permet de pouvoir mouler le blé ».

VICTIME DE L'INDUSTRIALISATION

A 73 ans, rien ne le prédestinait à passer sa retraite entre les meules et les turbines. Rien et peut-être tout : il est né et a grandi ici. « On peut dire que je suis meunier depuis 73 ans, avec une coupure, évidemment, » plaisante le Bigourdan. « Mes parents, mes grands-parents, tous étaient meuniers, je suis la cinquième génération. Dans les années 60, l'activité s'est arrêtée, victime de l'industrialisation. J'étais assez jeune mais j'ai



**PIERRE
CABARROU**
Meunier au Moulin
de la Ribèrre



eu la chance de pouvoir apprendre le métier avec mon père, avant. J'ai exercé une autre profession mais à la retraite, à 55 ans, je n'ai pas pu me résoudre à laisser tomber le moulin ».

UN MOULIN FAMILIAL DEPUIS 1810

En 2007, Pierre crée une association dont le but était d'abord de conserver ce petit bijou du patrimoine dont la construction est bien antérieure à la Révolution Française. La date exacte est incertaine mais les recherches du meunier ont établi qu'en 1710, il était déjà répertorié aux archives municipales ainsi que l'acte de son droit d'eau. « Il a été racheté sous Napoléon en 1810 par un oncle de mon arrière-grand-père qui travaillait pour les moines. Avec un tel passé, c'est difficile de voir disparaître le moulin. Continuer, c'est aussi respecter ceux qui ont écrit son histoire ». Celle-ci va de pair avec celle du département, sept minotiers sont venus remplacer les 1 653 moulins, exit les meules à l'ancienne et place aux cylindres en fonte ou acier qui aplatissent la farine. Tous arrêtent dans les années 80 n'étant pas assez com-



Les moulins deviennent des vestiges ou des curiosités touristiques

pétitifs par rapport à la production nationale industrielle. Les moulins deviennent des vestiges, certains tombent à l'abandon, d'autres des curiosités touristiques et en 2009, le Moulin de la Ribère s'ouvre lui aussi aux visiteurs.

MOULIN CERTIFIÉ BIO DEPUIS 2013 POUR L'ENSEMBLE DE SES FARINES

En découvrant cet homme qui a le matériel et le savoir-faire, une question s'impose vite à eux : pourquoi

ne pas reprendre le flambeau ? « Inconsciemment, je devais vouloir faire de la farine, répond le meunier. Mais pas n'importe laquelle. Les traitements qu'il y a dans les blés et toutes les céréales, depuis avant la semence jusqu'à après les récoltes... Je ne voulais pas travailler comme ça, à mon âge j'ai connu une autre époque et je sais qu'on peut faire autrement ». C'est ainsi que le moulin est certifié en bio depuis 2013 pour l'ensemble de ses farines, qu'elles soient de blé, de maïs, de petit épeautre ou dites anciennes.



La provenance de **la farine** est devenue un **argument de vente**

CINQ TONNES DE FARINE BIO PAR MOIS

Une philosophie qui a très vite séduit les professionnels, la production actuelle est d'environ 5 tonnes par mois. La demande dépasse l'offre et tant dans les boulangeries que les pizzerias où est utilisée cette précieuse matière première, la provenance de la Ribère est devenue un vrai argument de vente. « Ce n'est pas une grosse quantité, il faut respecter l'âge du moulin et l'âge du meunier aussi, s'amuse Pierre. On travaille avec l'eau et elle est de plus en plus rare, donc le moulin va de plus en plus doucement. Quand j'ai commencé, le débit était tel que j'arrivais à faire 25-30 kilos de farine à l'heure. Aujourd'hui, avec le niveau de l'Arros, je fais 10 kilos... Quand les industriels, eux, font

dix tonnes. On ne peut pas vivre de ça ». S'ils ne jouent pas dans la même catégorie, les arguments de la Ribère font pourtant le poids et le succès de ses farines est total. A l'heure où une alimentation plus saine est devenue une vraie préoccupation, les farines de meule offrent des qualités liées à leur



mouture si particulière avec les meules en silex. En œuvrant doucement à 90 tour/minute, elles permettent de ne pas faire chauffer la farine. Un point crucial comme l'explique Pierre : « Au-dessus de 50 °, une farine est morte, toutes les protéines et vitamines sont détruites. Quand la farine sort de la meule, elle est entière. Il y a tout ce qu'il faut, notamment du gluten naturel ».

TROIS MEULES ET MILLE HISTOIRES

Un univers à part que découvrent les novices lors des stages de fabrication du pain. Là encore, l'engouement est total, toutes les sessions sont complètes. Au-delà des secrets de fabrication, une journée avec Pierre équivaut à pousser les portes d'un monde passionnant, empli d'anecdotes, de savoir, de savoir-faire et de parfums d'un temps révolu : « J'ai connu l'époque de mon grand-père où les paysans venaient, attachaient leurs ânes et remplissaient leurs sacs de farine pour rentrer faire leur pain. Je suis sûrement un des derniers à pouvoir en parler en l'ayant vécu. Je reçois encore aujourd'hui des personnes qui sont de la génération de mon père et qui se mettent à pleurer en venant au moulin, ça leur rappelle une époque où c'était vraiment le besoin de manger qui motivait le trajet ».

L'heure de la visite dominicale commence, les premiers invités arrivent et découvrent, subjugués les trois meules où sous les roues la rivière impulse son énergie, les turbines tournent et l'enchantement devant ces perfections de technologie est entier. Métier dit d'autrefois, la meunerie semble soudain plein d'avenir.

« Je reçois des personnes de la **génération de mon père** qui se mettent à **pleurer en venant au moulin** »

LA RENTRÉE DU PRÉFET

Après un été intense, qui a mobilisé les services de l'État sur divers fronts, de la tempête de grêle sur le Ribéracois à la grippe aviaire, en passant par les incendies dans la Double, l'explosion dans l'usine Eurenco et la sécheresse, le préfet de la Dordogne a fait le point sur les sujets de la rentrée.

Par **Suzanne BOIREAU-TARTARAT**



Pôle emploi a
du mal à suivre la
forte demande
des entreprises

JEAN-SEBASTIEN
LAMONTAGNE
Prefet de la Dordogne

Premier sujet : la tempête de grêle. La solidarité nationale s'exerce en faveur des agriculteurs du Ribéracois via le fonds d'urgence des calamités agricoles, « de l'ordre de 5000 euros par exploitation, revu pour les cas les plus graves, mais nous n'avons reçu que 40 dossiers pour les 446 agriculteurs potentiellement concernés et 900 000 euros à répartir ». Le dispositif examinera les pertes agricoles a posteriori. La grêle est un risque assurable et, pour les particuliers, le suivi concerne les assureurs. Par ailleurs, l'étiage estival, souvent éprouvé, a de nouveau montré que l'eau est une ressource rare.

Les dernières mesures liées à l'épizootie aviaire sont levées mais la vigilance reste de mise puisque des foyers ont été identifiés en Bretagne. Les indemnités pour la partie sanitaire (dépeuplement sur ordre de l'administration) laissent place à celles sur les pertes de production, chapitre économique suivi par la Direction départementale des territoires.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le dossier du développement des énergies renouvelables est sur la table de rentrée de Jean-Sébastien Lamontagne avec une réunion importante le 6 octobre pour des porteurs de projets, celle du pôle départemental des énergies renouvelables. La Dordogne n'est pas assez bien placée sur cette priorité nationale puisque ces énergies ne représentent que 18 % de sa consommation pour un objectif général de 30 % en 2030. « Nous allons travailler sur un document avec des recommandations et cartographier les quelques zones favorables pour des installations éoliennes. Le photovoltaïque et la méthanisation sont des recommandations. »

Le préfet anticipe sur les questions énergétiques qui devraient se poser cet hiver : les mesures décidées au niveau national – et il est question de rationnement pour les entreprises et de baisses de tension – seront déclinées localement en cas de problème d'approvisionnement avec un plan de sobriété énergétique, la préparation de délestages et le repérage des usagers à épargner dans ce cas. « La sobriété doit être l'affaire de tous, administrations et entreprises, il s'agit de donner l'exemple et d'identifier les besoins prioritaires. »

SOS RECRUTEMENTS

Au chapitre de l'emploi, avec la rentrée économique, le préfet observe que sur fond de réforme de la structure et de l'indemnisation, Pôle emploi a du mal à suivre la forte demande des entreprises et que celles-ci ont raison de multiplier les modes de recrutement, avec des opérations de job dating notamment. « Il faut continuer à innover, à mobiliser, surtout vers les jeunes générations. Les services publics de l'emploi se réunissent par bassin d'activité. Le taux de chômage, même en baisse, reste au-dessus des

moyennes régionale et nationale. » La diversification de l'offre d'apprentissage devrait permettre l'adéquation de filières avec les besoins des entreprises.

ACCIDENT ET INCENDIES

Chez Eurengo-Manuco à Bergerac, site classé Seveso seuil haut, la partie concernée est à l'arrêt depuis l'explosion du 3 août et l'enquête se poursuit. Soixante salariés sont en activité partielle. Les informations sont partagées au sein du comité de suivi, qui regroupe les parties prenantes du site, et le préfet attend les résultats du rapport administratif et les recommandations avant de possibles prescriptions complémentaires, notamment pour garantir la stabilité de la nitrocellulose, au-delà de la mise en sécurité et des mesures immédiates.

330 hectares ont brûlé cet été en Dordogne dont une vingtaine de départements de feu dans la forêt de la Double

330 ha ont brûlé cet été en Dordogne, avec une cinquantaine de départements de feux dont une vingtaine de foyers dans la forêt de la Double, dans les secteurs de La Roche-Chalais et Montpon-Ménéstérol. Ceux de cette rentrée mobilisent encore les pompiers et la gendarmerie, et exaspèrent la population car il est bien question d'incendies volontaires : 45 militaires sont chaque jour sur site, grâce au renfort de réservistes de Nouvelle-Aquitaine, peloton Vigilance forêt et escadron départemental de sécurité routière, pour surveiller et trouver les coupables. Des pistes sont suivies, en lien avec la procureure de la République.

DES ROUTES À SUIVRE

Au chapitre routier, l'étude de faisabilité sur le tracé du contournement Est de Périgueux sera remis cet automne, l'objectif étant de réduire l'impact environnemental du trafic lié à la ville centre. Et pour le dossier au long cours du contournement de Beynac, avec arrêt exécutoire de la cour administrative d'appel qui oblige à démolir le pont que le Département a commencé à construire sur la Dordogne, il faut compter avec le nouveau dossier déposé début juillet pour « contourner » l'obstacle et réaliser ce projet : ce dossier doit apporter de nouveaux éléments pour aller à l'encontre de la chose jugée et il est pour le moment incomplet. Un délai de quatre mois sera ensuite ouvert pour son examen. « Personne n'a intérêt à rester longtemps dans cet entre-deux », a noté le préfet, qui devra alors apporter une réponse.

LE DOMAINE DE ROCHEBOIS REVIT

Passés par la grande boucle des métiers du tourisme, quatre associés et membres de la même famille font revivre le Domaine de Rochebois, à Vitrac, dans le souci d'une cohérence d'ensemble.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Rochebois, demeure du XIX^e située sur la route du château de Monfort, à Vitrac, est passé par une congrégation salésienne quand la branche familiale s'est éteinte. L'histoire s'est poursuivie avec l'accueil d'orphelins puis, dans les années 1990, une entrée très remarquée dans l'économie touristique : un premier propriétaire a transformé le domaine en site de luxe, l'affaire a très bien fonctionné avant de décliner en 2011. « Nous lui avons acheté le domaine, peut-être a-t-il été sensible à notre démarche familiale », confie Laëtitia Pruneyrac, copropriétaire du domaine et directrice de la communication de Rochebois, conceptrice aussi de la décoration. « Nous avons eu envie de continuer l'histoire, sans dénaturer les lieux, sans changer la structure de la bâtisse mais avec une nécessaire et importante rénovation. »

La vie du jeune couple a basculé sur un énorme coup de cœur. « Nous vivions dans le nord, chacun avec son travail. Thomas est venu ici dans le cadre professionnel. On a toujours su qu'on investirait un jour sans savoir quand, où ni comment. Ce lieu s'est imposé. C'est l'effet magique de la vue sur la vallée depuis la terrasse », ajoute-t-elle. Ils sont quatre à finaliser la reprise, avec deux autres membres de la famille : Stéphane à la direction technique et son épouse Gabriella pour la partie hôtelière.

RESPECT DU LIEU

Tout est allé très vite depuis la première visite en mars 2021 : un business plan bouclé en un week-end et une signature le 25 novembre pour un démarrage des travaux en janvier avec des entreprises locales très réactives, certaines étant intervenues lors du chantier il y

a 30 ans. Difficile de donner des chiffres, disons que la rénovation représente 5 et 10 millions d'euros. Sans parler du montant de l'achat. La piscine et le jardin à la française, même bien entretenus, ont été remis au niveau d'excellence attendu.

Au terme de huit mois intenses, l'établissement a ouvert cet été et emploie déjà une centaine de personnes, « il en faudrait davantage pour un 5*, 17 postes sont encore à pourvoir » pour assurer une activité à l'année, « dans une nouvelle ère où l'on est soumis aux avis et aux nouveaux comportements de personnel ».

GOLF ACADEMIQUE

Le haut du domaine, « conçu pour la clientèle locale », fonctionne depuis juin avec le Wedge, restaurant du golf, le proshop et le practice ouvert jusqu'à minuit, le putting green. Le pitch and putt, avec une vue à 360° sur toute la vallée en contournant la colline, le sera normalement cet automne, « mais la météo de cette année nous a appris la prudence. Nous avons vocation à être





Redessiné sur les 33 hectares du domaine, le golf vient **de traverser un été de pénurie d'eau et d'interdiction d'arrosage**

un lieu d'apprentissage et de découverte, pas un golf de plus. » Après dix ans de sommeil dans un entretien minimum, le parcours de 9 trous ressort lentement mais sûrement de l'oubli sur ce site éblouissant en surplomb de la Dordogne. Redessiné sur les 33 hectares du domaine, il vient de traverser un été de pénurie d'eau et d'interdiction d'arrosage.

« Nous ne sommes pas un 5* de ville, avec moins de codes qu'un palace : nos clients ont envie de faire du canoë, de se balader... et pas forcément de voir un costume en rentrant. Mais les clientèles sont très différentes d'un mois à l'autre, nous nous adaptons, celle d'affaire arrive. » Quatre salles sont disponibles pour des séminaires d'entreprise, ainsi qu'une table intimiste pour partager un moment avec le chef.

UN CHEF AUDACIEUX

Affilié au réseau Les Collectionneurs, présidé par Alain Ducasse, cet ensemble haut de gamme de 7 000 m² occupe un créneau qui n'existait pas localement et,

en toute logique, les propriétaires aimeraient décrocher une étoile côté restaurant avec le chef exécutif, Jean-Philippe Vecco. « Nous l'accompagnerons en lui laissant carte blanche pour le restaurant gastronomique Le M, qui a ouvert le 5 juillet. » Ce chef originaire de l'Est de la France a œuvré à L'Arcada, à Bordeaux, avant d'arriver à Vitrac où il constitue son réseau de producteurs en circuit court, présentés sur la carte.

UN ENSEMBLE D'EXCEPTION

La bâtisse d'origine accueille aussi le bar Joséphine, hommage à la grande dame panthéonisée qui demeurait au proche château des Milandes, un salon de thé aménagé dans la chapelle, un espace spa et une dizaine de chambres. Deux villas, Hortense et Louise, regroupent 30 chambres plus particulièrement destinées à l'accueil de groupes. En cas de demande de séjour au-delà des 40 chambres disponibles, des liens se tissent avec d'autres établissements pour des combinaisons. L'établissement initial avait reçu Sophie Marceau, Philippe Noiret ou



encore Drew Barrymore ; on sait que celui-ci a accueilli deux stars d'Hollywood cet été (secret professionnel !).

LUXE ET NATURE

Côté fréquentation, « nous sommes déjà contents et le ressenti est bon : nous recevons les clients auxquels nous pensions nous adresser. » En ce début d'activité, Rochebois suit la tendance générale du Périgord avec une clientèle majoritairement française, pour un équilibre sécurisant depuis que la crise Covid a bousculé l'ordre mondial. Les 40 % de clients étrangers sont plutôt hors pays limitrophes, Malaisiens, Mexicains, Argentins. « On n'a pas assez de recul mais il y avait semble-t-il une véritable attente sur ce créneau. » Grâce à Hotel Intelligence (lire article suivant), l'établissement a bénéficié d'une promotion immédiate à l'international.

Les élus des environs parlaient de « **la belle au (Roche)bois dormant** » : voici le domaine joliment réveillé.



LA REVANCHE NUMÉRIQUE DES HÔTELIERS

Avec Hotel Intelligence, la tech vient en aide aux hôteliers pour reprendre le contrôle de leur « direct booking online ». Thomas Pruneyrac est l'un des trois entrepreneurs à l'origine de cette startup qui allie expertises hôtelière et digitale.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Avec Thomas Schmitter, spécialiste des nouvelles technologies digitales et de la transformation numérique des entreprises (cofondateur d'Atari en 1984) et Karim Filali, expert en technologies de l'information et intelligence artificielle au service de l'hôtellerie (à l'origine du premier moteur de réservation hôtelier en Afrique et du premier price checker en temps réel), Thomas Pruneyrac forme un trio complémentaire. Son parcours d'entrepreneur débuté à 23 ans a notamment fait étape au Maroc pour des postes de direction (Menara Tours, Hivernage Marrakech 5*), au pôle événementiel d'Egencia (Expedia) en Europe, Travel Monde pour Ovh Cloud avant de s'exprimer pour son propre compte à Rochebois, dont il est propriétaire et directeur.

PAR LES HÔTELIERS, POUR LES HÔTELIERS

Son expertise du parcours client et des métiers du tourisme, combinée à celle de ses associés, compte dans les ingrédients qui ont permis de concevoir cet outil de rééquilibrage des forces : l'alignement tarifaire qu'il permet redonne la capacité à l'hôtelier de favoriser les réservations en direct. Et donc de faire l'économie des commissions laissées aux OTA, qui pèsent désormais 80 % du marché. Sans aller jusqu'à transformer un site professionnel en outil de direct booking, il est possible d'intégrer le booking button sur le site existant. « Nous avons développé la possibilité de réaliser, dans la journée, le site Internet de n'importe quel hôtel en 37 langues et 51 devises. » Et Hotel Intelligence est seul sur ce marché mondial avec une solution en instantané.



THOMAS PRUNEYRAC
Créateur d'Hotel Intelligence

REDONNER LE POUVOIR AU PROFESSIONNEL

Les concepteurs ont réfléchi à la meilleure manière de capter la tendance qui voit la plupart des consommateurs, après avoir repéré un site et un prix sur un OTA, aller vérifier les informations et le tarif sur le site hôtelier avant de revenir sur Booking ou autre pour concrétiser la transaction, par sécurité ou facilité. L'outil technologique créé par ce trio de pros permet aux hôteliers d'intercepter les 75 % de clients potentiels qui ont la curiosité d'aller vérifier les tarifs sur leur site en leur proposant en temps réel le produit qu'ils s'approprieraient à finaliser ailleurs. « Nous redonnons le pouvoir au professionnel. En direct, il pourra réagir au "tarif internet". »

DES RÉSULTATS EN CHIFFRES

Avec son offre simple et intuitive, la société Travel Intelligence qui a développé Hotel Intelligence en 2019, donc ralentie par la crise sanitaire, propose déjà 200 références en chambre d'hôtes, hôtels indépendants et groupes hôteliers pour plus de 8 000 chambres implémentées. En juillet, Hotel Intelligence a dépassé la barre symbolique des 5 millions d'euros de réservations générées en direct par les hôteliers grâce à ses outils de direct booking, ce qui équivaut à environ 1 million d'euros de commissions économisées sur la base d'un taux moyen constaté de 20 % du CA Net (hors TVA et taxe de séjours).

SURF

DU PAIN SUR LES PLANCHES

La ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, était en visite dans les Landes, le 2 septembre. À Hossegor, elle a acté que le territoire se voulait leader en matière de surf. Pas inutile à la veille des Jeux olympiques.

Par Christine LAMAISON



Sobriété, le maître-mot du moment ne fait pas toujours bon ménage avec les cortèges ministériels. Mais dans un pays éminemment jacobin, il n'est sans doute pas inutile qu'un(e) ministre vienne fouler le gazon local, fût-il synthétique, voire même le sable, pour évaluer l'application des politiques publiques, l'engagement des acteurs de terrain et la légitimité de leurs requêtes. Lors de son déplacement dans les Landes, le 2 septembre dernier, la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, a ainsi pu apprécier les équipements de l'Isle verte, centre de préparation aux Jeux olympiques à Soustons, commune labellisée « Terre de Jeux », puis a lancé la saison 2 du « Pass'Sport » à Saint-Martin-de-Seignanx (voir encadré). Entre ces deux visites, elle a fait halte à Hossegor, dans les locaux de la Fédération française de surf (FFS), où l'attendaient le président, Jacques Lajuncomme, et un aréopage d'élus. La ministre a sorti de son sac un carnet et a beaucoup noté.

MOBILISATION SAISON 2

On se serait cru revenu à un temps pas si lointain, où la plupart des acteurs présents autour de la table, défendaient d'une seule voix, la candidature landaise pour l'épreuve française de surf aux JO de Paris 2024. Épreuve qui est finalement revenue à Tahiti et à sa mythique vague de Teahupoo. Cette déception ravivée, tous se mobilisent à nouveau pour faire retrouver au territoire sa position de leader en matière de surf, après une nouvelle déconvenue : l'annulation sans préavis du Quiksilver et Roxy Pro 2022 par la World Surf League (WSL), pour des raisons financières. Le maire de Soorts-Hossegor, Christophe Vignaud, et le président d'Eurosima (association européenne des industries de la glisse), Jean-Louis Rodrigues, ont brossé à la ministre, un tableau historique et économique des liens du surf avec ce territoire, sans oublier bien sûr son rayonnement sportif grâce à des vagues mondialement connues. Amélie Oudéa-Castéra a écouté, questionné, sans prendre d'engagement formel.



La ministre des Sports a été accueillie par Justin Bécrot, le talentueux surfeur seignossais qui rêve de faire partie des qualifiés pour les JO de 2024

PASS'SPORT : PEUT ENCORE MIEUX FAIRE !

Plus d'un million et demi de jeunes bénéficiaires l'ont utilisé l'année dernière : bien, mais peut beaucoup mieux faire, selon la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, qui venait aussi dans les Landes pour la reconduction du dispositif du Pass'Sport. « Il s'agit d'une allocation de 50 euros qui vise à aider les familles aux revenus modestes, titulaires de l'allocation de rentrée scolaire, à financer un abonnement, une licence dans un club sportif. Il existe aussi pour les personnes en situation de handicap », a-t-elle rappelé. Depuis le 1^{er} septembre, a été activé un nouveau portail en ligne (pass.sports.gouv.fr), plateforme où l'on retrouve toutes les informations sur le dispositif, mais aussi les aides complémentaires proposées par les collectivités locales. « Comme cela on a toutes les infos en un point unique », s'est réjouie la ministre qui a pu échanger avec les bénéficiaires, leur famille et les encadrants au stade Barrère à Saint-Martin-de-Seignanx, commune qui figure parmi les très bons élèves en matière de Pass'Sports délivrés, puisqu'elle affiche un taux de 42 % par rapport au nombre de personnes éligibles, contre 24 % pour le département et 19 % sur le territoire national.



La ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, à son arrivée à la Fédération française de surf, à Hossegor, pour une table ronde autour de futures compétitions internationales

HORIZON 2024, 2025

D'autant que tous autour de la table n'avaient pas les mêmes priorités. Ainsi, Jacques Lajuncomme, le président de la FFS se rendra ce mois-ci aux États-Unis pour plaider auprès de l'ISA (association internationale des fédérations de surf), décisionnaire en la matière, pour que la dernière épreuve mondiale qualificative pour les JO, se déroule en France, en 2024. Et si c'est oui, il faudra alors se battre à nouveau pour que ce soit dans les Landes. « Il était important d'ores et déjà que la ministre entende la place du surf dans ce département », notait Lionel Causse, député des Landes. Christophe Vignaud ne désespère pas pour autant de faire revenir une épreuve du circuit mondial WCT à Hossegor en 2025. Dans cette optique, il a rencontré les représentants français de la World Surf League, pour connaître leurs intentions après le camouflet de cet été. Selon lui, la porte n'est pas fermée et ils y seraient favorables à l'horizon 2025 : « Les deux événements ne sont pas en concurrence et cette double perspective serait une formidable opportunité. » La ministre a pris acte de ces démarches et demandé d'établir une feuille de route afin de voir de quelle manière l'État pouvait l'accompagner. 2023 ne serait pas pour autant une année blanche avec, dans les cartons, le projet d'une manifestation autour des sports de glisse, surf et skate, qui permettrait de mettre en valeur ces disciplines et commencer à prendre la vague de 2024.



L'équipe de Cap Optimist a rencontré la ministre des Sports et lui a présenté son défi en paddle au profit des enfants malades

© Xavier Ges

Sur la plage centrale d'Hossegor, la ministre des Sports a assisté à un entraînement du club de sauvetage côtier et pu apprécier les valeurs de cette discipline



SAINTE-LIVRADE

CITÉ RURALE DE DEMAIN

La petite ville voisine de Villeneuve-sur-Lot a été intégrée dans différents dispositifs de revitalisation territoriale de l'État lui permettant de voir l'avenir avec ambition.

Par Jonathan BITEAU

Avec ses quelques 6 000 habitants, Sainte-Livrade-sur-Lot est une commune modeste à l'ombre de sa grande sœur Villeneuvoise. Pourtant, elle subit déjà les charges d'un pôle urbain au milieu d'une zone rurale qui souffre de désertification comme l'ensemble du département. Paradoxalement, c'est ce contexte difficile qui permet à la cité de rentrer dans de nombreux mécanismes d'aide mis en place par l'Etat. 700 000 € pour l'amélioration de l'habitat. Tout d'abord, la commune est intégrée au dispositif d'État « Petites Villes de Demain » depuis avril 2021. Ce programme d'action vise à redynamiser les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions urbaines. Il s'inscrit dans le prolongement d'Action Cœur de Ville, lancé en 2017 à destination des villes moyennes avec des problématiques de précarité sociale et économique. Il permet de bénéficier chaque année de financements pour des opérations à caractère économique et sociale ayant pour objectif de redynamiser la ville. De plus, l'Agglomération villeneuvoise initie cette année une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Sainte-Livrade-sur-Lot. Ce programme vise à sensibiliser la population à la valorisation du patrimoine et de l'espace public, à favoriser l'amélioration de la qualité et du confort des logements existants, à lutter contre l'habitat indigne et dégradé et à poursuivre la redynamisation du centre-ville en lien avec le programme Petites Villes de Demain. L'objectif clairement affirmé est d'accélérer l'amélioration du parc de logements, en vue notamment de maintenir et développer les commerces. Pour ce faire, c'est une enveloppe de 700 000€ qui est à disposition des propriétaires qui peuvent remplir un dossier afin d'obtenir des subventions.



Ville de Sainte-Livrade-sur-Lot.

25 À 75 % DE SUBVENTION

Suivant les travaux concernés, les aides peuvent aller de 25 à 75 % du montant hors taxe. La question de la rénovation énergétique est évidemment prioritaire dans cette opération. Parallèlement, la mairie de Sainte-Livrade propose également une opération « Façades » pour inciter à la réfection des logements et commerces. On pourrait presque croire à l'arrivée du Père Noël sur les rives du Lot. Il n'en est rien, d'autant plus que l'opération de rénovation de l'habitat doit durer jusqu'en 2027. Sainte-Livrade-sur-Lot : ville de demain ? Peut-être. En tout cas, elle fait tout pour réussir et ne se résout pas à l'avenir sombre que l'on promet trop souvent aux territoires ruraux.

DÉTAILS DU FINANCEMENT :

Enveloppe globale : 662 450 €, 430 450 € : Anah (Agence nationale de l'habitat), 104 500 € : Agglomération du Grand Villeneuvois. 127 500 € : Ville de Sainte-Livrade-sur-Lot.

RECYCLAGE PLASTIQUE LE PLUS GRAND SITE DE

La jeune entreprise Valoregen a signé un partenariat avec le géant américain Dow pour l'implantation d'un centre de retraitement des déchets plastiques unique en France.

Par Jonathan BITEAU

Certains se souviennent peut-être de l'inauguration en grandes pompes de l'usine Xilofrance en 2011 par Nicolas Sarkozy, celle-ci devant symboliser le renouveau de la filière bois en France. Malgré 40 millions d'euros d'investissement, l'échec fut aussi rapide que désastreux. C'est ce même site qui s'apprête à retrouver une nouvelle vie avec un projet d'ampleur et des appuis solides qui veulent faire oublier l'infortune précédente.

17 MILLIONS D'INVESTISSEMENT

Le porteur du projet de Valoregen n'est pas un inconnu : il s'agit de Thierry Perez, ancien directeur général de Derichebourg. Grâce à son expérience et à son expertise, il a réussi à rassembler 17 millions d'euros, dont 3,9 de la région Nouvelle-Aquitaine, autour du projet de sa nouvelle société : Valoregen. Basé à Damazan, ce site hybride permettra le recyclage des plastiques souples, tout en contribuant à la réindustrialisation locale et à la création de 45 emplois directs et une vingtaine d'emplois indirects.

La nouvelle usine aura une capacité de traitement de **70 000 tonnes de déchets**

La nouvelle usine aura une capacité de traitement à long terme de 70 000 tonnes de déchets pour une production de 28 000 tonnes de plastique recyclé par an. Dow sera le principal destinataire de ces plastiques recyclés, qu'il va utiliser pour développer de nouveaux plastiques circulaires.

USINE OPÉRATIONNELLE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

L'objectif de cette collaboration est de créer un écosystème innovant capable de recycler tous types de déchets plastiques souples, au même endroit, une première en France. L'usine devrait être opérationnelle à la fin du premier trimestre 2023. « Nous sommes ravis de

nous associer à Valoregen sur ce projet phare qui permettra de booster le recyclage en France et en Europe, » commente Fabrice Dignonnet, un des dirigeants de Dow.

APPROCHE RÉGIONALE, IMPACT NATIONAL.

Avec la loi anti-gaspillage française visant à tendre vers 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025, et l'obligation du Pacte vert pour l'Europe d'incorporer plus de 30 % de plastique recyclé dans les emballages d'ici 2030, Dow et Valoregen souhaitent investir le créneau de l'économie circulaire pour les plastiques. En France, la consommation annuelle de matières plastiques primaires est de 4,5 millions de tonnes/an, parmi lesquels seulement 26 % des déchets plastiques sont recyclés.

INVESTISSEMENT DE 17 MILLIONS D'EUROS

« Avec l'investissement de 17 millions d'euros, les autorités françaises contribuent significativement à la capacité de la France à lutter contre les déchets plastiques. C'est la preuve que nous, en Nouvelle-Aquitaine, sommes engagés dans l'économie circulaire et les opportunités qu'elle crée. Valoregen va contribuer à la réindustrialisation de la région et à la création d'emplois hautement qualifiés dans un secteur en pleine croissance. Ce projet n'aurait pas pu être réalisé sans la coopération, la confiance, le respect et l'engagement de toutes les parties concernées, » a précisé Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine.



FRANCE À... DAMAZAN



UNE MANIÈRE INNOVANTE DE RECYCLER

La configuration industrielle innovante du recyclage hybride de Valoregen est une réalisation pionnière en Europe. La centralisation des deux technologies au sein de l'EcoParc de Valorizon à Damazan permettra à l'usine d'augmenter son efficacité avec un rendement plus élevé tout en minimisant

les déchets. « Nous sommes la première start-up française d'innovation industrielle à réunir ces technologies et à travailler sur la valorisation des déchets en permettant la substitution des ressources énergétiques fossiles par des ressources alternatives à l'échelle industrielle », a déclaré Thierry Perez, PDG de Valoregen.

DES TERRAINS AUX ZINCS

Ancien joueur puis entraîneur professionnel au SUA, Rémi Vaquin s'est reconverti, avec le soutien d'Ardev, dans l'entrepreneuriat. Après avoir parcouru les terrains de France, l'ancien rugbyman arpente désormais les buvettes en proposant un concept de remplissage de verres révolutionnaire.

Par Mathieu DALZOVO

Pendant que certains profitent de l'été pour se reposer, pour d'autres professionnels la période estivale correspond au contraire au pic de leur activité.

« L'ancien **3^e ligne** est le distributeur exclusif d'un concept très innovant venu directement d'Afrique du Sud »

Après avoir connu plusieurs mois d'août à suer sur les terrains de rugby pour préparer la reprise du championnat, Rémi Vaquin a vécu un nouvel été très sportif, mais cette fois-ci derrière les comptoirs de plusieurs férias ou festivals. Aujourd'hui directeur de l'entreprise BIA, l'ancien 3ème ligne ayant porté les maillots de clubs comme le Racing, La Rochelle, Clermont et Agen est en effet le distributeur exclusif d'un concept très innovant venu directement d'Afrique du Sud : « notre marque B-Time propose un système de tirage installé sur table mobile ou fixe et permettant de remplir les verres non plus par le haut, mais par le bas ! Ces tables, qui permettent de remplir 4 verres en même temps, offrent de nombreux avantages de rentabilité aux professionnels de l'événementiel et des bars-restaurants ».

PLUS RAPIDE ET FACILE À UTILISER

Plus rapide et facile à utiliser (il suffit de poser le verre sur la table et d'appuyer sur un bouton), le concept de B-Time nécessite moins de personnel, une aubaine actuellement face à la pénurie de personnel, et opti-

mise la productivité : « Nous utilisons 98 % du fût contre 80 % en moyenne avec un système traditionnel ! Le système B-Time peut servir tout type de boissons et particulièrement la bière qui reste le produit phare à la vente...mais nous ne vendons que la technologie, pas la boisson » avertit Rémi Vaquin qui a donc profité de l'été pour tester ses tables connectées.

OBJECTIF TOP 14 ET PRO D2

« Nous avons reçu le matériel au printemps, il était donc un peu tard pour se positionner sur certains événements mais j'ai pu toutefois expérimenter le modèle sur des matches de rugby (à Perpignan en Top 14 et lors de la demi-finale de ProD2 à Mont-de-Marsan), des marchés gourmands, festivals ou soirées privées comme à Biarritz où nous avons posé 3 tables capables de servir 8 verres en même temps. Le gros du travail commence maintenant avec la commercialisation à grande échelle. Je démarcherai les clubs de rugby de Top 14 et Pro D2 et tous les professionnels de l'événementiel de masse : stades, concerts, salles de spectacles, festivals, bars à animation... En soirée, on aime être servi rapidement et ne pas attendre au comptoir. Avec B-Time, on accélère très nettement la productivité », précise l'ancien coach du SUA.

« Ces tables, qui permettent de remplir **4 verres en même temps**, offrent de nombreux avantages **de rentabilité** »

RÉMI
VAQUIN

© B-Time

Homme de défis, Rémi Vaquin a gardé son instinct de 3^e ligne sentant les bons coups à jouer sur les terrains comme en dehors. Alors qu'il préparait une reconversion professionnelle dans l'immobilier, l'opportunité de lancer ce grand projet en France a sonné comme une évidence quand Ardev (la société d'investissement Armandie Développement basée à Agen a été créée par Alain Tingaud, ancien président du SUA rugby, pour accompagner plusieurs projets) l'a sollicité : « A la fin de mon aventure de coach au SUA, j'ai reçu de nombreuses sollicitations d'autres clubs mais je voulais tenter une autre aventure, plus pérenne, avec la gestion de patrimoine. Le rugby reste ma passion (Rémi entraîne quelques clubs amateurs en Lot-et-Garonne et collabore avec les équipes de France jeunes) mais je voulais découvrir l'entrepreneuriat pour lequel j'avais un goût prononcé depuis longtemps. Quand Ardev m'a contacté pour ce projet B-Time, j'ai dit oui tout de suite ».

MADE IN SOUTH-AFRICA

Sollicité en septembre 2021 par Alain Tingaud, Stéphane Rongière et Gilles Bertrandias (les responsables d'Ardev), Rémi Vaquin a créé l'entreprise (BIA) en mars 2022

avant d'importer tout le process technologique depuis l'Afrique du Sud et l'entreprise Swiftpour, référence mondiale pour ce concept révolutionnaire. « Un ancien coéquipier à Agen, le sud-africain Marco Kotze, s'est rendu compte que ce système de remplissage de verres par le bas était peu connu en France, même s'il existe des modèles similaires, mais qu'il était déjà très populaire en Angleterre, Allemagne, Belgique ou dans plusieurs pays d'Asie. Marco a contacté Ardev qui a fait le lien avec moi et voilà comment je suis devenu le distributeur exclusif de Swiftpour en France » explique Rémi Vaquin.

« Nous voulons aller plus loin avec l'arrivée imminente d'une application qui permettra aux clients de se servir directement »

Après avoir passé beaucoup de temps sur l'importation de la technologie sud-africaine et son adaptabilité au modèle français (changement de nom et d'image, travail sur les connexions avec les smartphones, mises à jour des logiciels...), B-Time est en phase de commercialisation et de développement : « Aujourd'hui, nous pouvons connaître toutes les données comme le nombre de verres servis, à quel moment précis et à quelle température, mais nous voulons aller plus loin avec l'arrivée imminente d'une application qui permettra aux clients de se servir directement, via leurs téléphones ».

A la fois président de BIA (l'actionnaire principal est Ardev qui épaula aussi Rémi Vaquin dans la commercialisation), commercial, technicien-démonstrateur ou comptable, l'ancien rugbyman professionnel s'est lancé avec passion et conviction dans ce nouveau défi entrepreneurial. Il est accompagné d'un jeune étudiant de 3^e année Bachelor Commerce en alternance et externalise, via des prestataires lot-et-garonnais, la communication et l'assistance électro-mécanique pour la maintenance de ces tireuses à bière 2.0 vouées à un bel avenir en France.



© B-Time

UN MANDAT POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour son troisième mandat à la tête de la CCI Bayonne Pays Basque, André Garreta veut convaincre les entrepreneurs du bien-fondé d'une économie durable. Mais il doit également assurer la pérennité d'une chambre consulaire créée en 1726 affaiblie par les baisses des dotations de l'État tout en coopérant avec la puissante Région Nouvelle-Aquitaine et l'ambitieuse Communauté Pays Basque.

Par Vincent BIARD

La Vie Economique : Quel bilan faites-vous de vos deux premiers mandats ?

André Garreta : « C'est d'abord le bilan d'une équipe soudée, présente, qui fait le job et qui est accompagnée de permanents soucieux du développement économique. Je ne suis pas tout seul, je tiens à le dire. Ensuite le bilan est multiple. Il comprend la progression de notre école d'ingénieurs, la création de plusieurs plateformes technologiques, l'accompagnement de nombreuses entreprises, la création d'une chambre de commerce transfrontalière nommée Bihartean. Celle-ci est née du regroupement des compétences de la CCI Bayonne Pays Basque et de celles de de la chambre du commerce du Gipuzkoa. »

LVE : En 2010, Bihartean a été la première structure transfrontalière créée par deux chambres de commerce en Europe. Où en est-elle aujourd'hui ?

A.G. : « Nous allons maintenant l'étendre à la Navarre en contractualisant donc à trois chambres de commerce. A deux reprises, Bihartean a organisé une rencontre entre 150 entreprises de la sous-traitance industrielle implantées des deux côtés de la Bidassoa. Certaines se sont aperçus qu'elles travaillaient avec des Allemands ou des Italiens alors qu'il y avait des compétences toutes proches. Cela a permis de générer des contrats de sous-traitance et ensuite du business. Je souhaite maintenant l'étendre sur

la partie touristique avec le cluster tourisme pour une offre globale des trois territoires et l'étendre aussi sur l'agroalimentaire ».

LVE : D'autres projets dont vous êtes particulièrement satisfait ?

A.G. : « Avec la Région qui en est propriétaire, nous avons œuvré pour le port de Bayonne dont l'un des problèmes récurrents est l'ensablement. Il faut régulièrement draguer le sable et c'était une société hollandaise qui s'en chargeait au printemps puis à l'automne. Lors de ces deux campagnes de 15 jours, le sable récupéré était rejeté en pleine mer. Cela nous coûtait 3,2 millions d'euros par an. Nous avons étudié la fabrication d'une drague appropriée et pour 13,9 millions d'euros,

« Heureusement que nous avons Alain Rousset : il nous a beaucoup aidés avec **l'ESTIA, Addimadour, Compositadour** et il continue »



ANDRÉ GARRETA

Président CCI Bayonne
Pays Basque

nous l'avons fait construire en 2015 avec un amortissement sur 40 ans. Nous avons embauché 13 marins. Dès la première année, nous avons économisé quasiment un million d'euros. Et en plus d'améliorer les conditions d'accès au port, nous participons à la lutte contre l'érosion en reversant le sable au large des plages d'Anglet. »

LVE : Et des regrets sur ces 10 ans ?

A.G. : « Oui. Ce n'est pas de notre fait sinon nous l'aurions géré autrement mais il y a aucune anticipation ni solution pour des entreprises qui

ont besoin de se développer et qui partent s'installer chez nos voisins et amis landais de Saint-Martin-de-Seignanx. Je n'ai rien contre car je raisonne en termes de bassins économique, de vie et d'emploi. Ici nous avons des solutions et je ne comprends pas qu'elles ne soient pas mises en œuvre. »

LVE : Mais cette question de foncier se pose pour tout le monde. Il n'y a plus de terrains disponibles ?

A.G. : « Il existe des friches fon-

cières de plusieurs hectares. Ainsi il y a des terrains sur le site de la SAFAM à la sortie de Bayonne. Un peu plus loin il y a le terrain des Salines de Bayonne. Pourquoi laisse-t-on ces friches à l'abandon ?

LVE : Quelles sont les collectivités partenaires de la CCI Bayonne Pays Basque ?

A.G. : « Sur l'accompagnement de nos projets c'est essentiellement la Région Nouvelle-Aquitaine dont Alain Rousset, son président, a compris et intégré la démarche

○○○

économique. Il a une vision très forte sur l'usine du futur, sur l'innovation, sur la recherche. Heureusement que nous l'avons ! Il nous a beaucoup aidés avec l'ESTIA, Addimadour, Compositadour, et il continue. Ensuite l'Europe avec les fonds européens nous a aidés sur des projets que nous avons portés. Nous espérons contractualiser avec l'Agglo Pays basque pour une meilleure coordination des actions économiques. Agglo et CCI Pays basque, cela aurait du sens non ? »

LVE : Où se situe la baisse des aides de l'Etat ?

A.G. : « Sur une partie de la taxe pour frais de chambre de commerce collectée par l'Etat auprès des entreprises. En moyenne, pour celles de plus de 5 salariés, c'est à peu près 250 euros par an. Pour celles de moins de 5 salariés, c'est 70 euros par an. Aujourd'hui hélas, l'Etat nous en reverse de moins en moins. Je comprends que l'on participe aux économies de l'Etat mais cela nous pénalise dans notre rôle de levier économique et, du coup, cela nous pénalise aussi pour l'obtention de subventions auprès de la Région ou de l'Europe. Cependant, Olivia Grégoire, la nouvelle ministre des PME, que nous venons de rencontrer à CCI France, a bien compris la nécessité d'accompagner au plus près des territoires les TPE et les PME. »

LVE : Avec des ressources en baisse des 70 % en 10 ans, comment fait-on pour se développer et même survivre ?

A.G. : « Contrairement à certains qui croient que pour créer de la ressource il faut augmenter la fiscalité, nous avons essayé de créer

de la ressource en réalisant des économies. Les chambres de commerce sont représentées par des élus chefs d'entreprise qui sont avant tout des gestionnaires. Dans les charges d'exploitation d'une entreprise, le plus important est souvent le personnel. Nous avons demandé à notre personnel d'avoir plusieurs compétences sachant que nous n'avons pas renouvelé beaucoup de départs à la retraite. Le personnel a joué le jeu de l'efficacité et pour certains de la formation pour élargir leurs missions. »

LVE : Le rôle de guichet de la CCI s'est logiquement réduit à cause de la dématérialisation. Qu'en pensez-vous ?

A.G. : « La chambre de commerce agit sur les trois niveaux d'existence d'une entreprise : la création, le développement, la transmission. Vouloir tout dématérialiser n'est pas la solution. Le chef d'entreprise a besoin d'un accompagnement personnel qu'il ne trouvera pas dans une logique digitale. Et un projet de création d'entreprise doit être réfléchi, cela ne peut se faire qu'avec l'aide des compétences avérées de nos conseillers. La CCI doit poursuivre des partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire et favoriser leur développement pour gagner en synergie. Nous devons renforcer l'autonomie économique du territoire, aider à établir de nouvelles connections entre les entreprises, attirer de nouvelles structures pour renforcer la capacité de production du Pays basque. Nous devons appréhender le Pays basque comme un marché à part entière et comme un véritable système productif. Il s'agira aussi d'aider les entreprises à s'engager

vers la démarche de RSE porteuse de sens et de progrès. »

LVE : Quel est le rôle d'une CCI aujourd'hui ?

A.G. : « Surtout pas une simple gestion des affaires courantes. Il est essentiel de développer une vision et une stratégie d'abord pour accompagner les entreprises mais aussi pour instaurer un développement durable. Durant ce mandat, je souhaite que l'on travaille avec le plus de proximité possible vers une économie circulaire. Aujourd'hui, nous avons consommé 80 % des matières premières que la Terre nous a apportées dans ses flancs. Nous avons consommé à outrance, il est donc temps de changer de paradigme et de revoir nos modèles de production et de consommation. La lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces effets est incontournable. La transition vers une économie bas carbone dans laquelle les entreprises doivent s'engager n'est pas synonyme de décroissance mais de croissance maîtrisée, elle doit être appuyée et accompagnée localement par la CCI. »

LVE : L'économie circulaire est-elle compatible avec le développement économique ?

A.G. : « Mais évidemment. Nous créons actuellement le CETIA, une nouvelle plateforme à l'ESTIA. Le CETIA va travailler sur le retraitement du textile pour y récupérer tous les types de matières premières composant les chemises, les pantalons ou les chaussures. L'industrie du textile est l'une des plus polluantes. »

LVE : Que peut-on vous souhaiter pour ce nouveau mandat ?

A.G. : « De continuer à accompagner au mieux les entreprises et d'être force de proposition sur la proximité et l'économie circulaire. C'est l'engagement de ce mandat. »

« Nous devons appréhender le Pays basque comme **un marché à part entière** et comme **un véritable système productif** »

« Nous créons actuellement le CETIA, **une nouvelle plateforme de retraitement du textile** »



Les élus de la CCI Bayonne Pays Basque

© Richard Lajusticia



LA CCI BAYONNE PAYS BASQUE EN CHIFFRES

Budget de fonctionnement : 41,97 M€	10,8 % d'autres activités portuaires
Appui aux entreprises et formation : 8,50 M€	0,4 % d'autres sources
ESTIA : 21,51 M€	Investissements : 2,11 M€
Ports : 11,95 M€	Ports : 0,93 M€
Ressources	ESTIA : 0,85 M€
35,6 % de production vendue	Autres : 0,33 M€
25,5 % de co-financement de projets	Effectif : 276
6,2 % de ressource fiscale provenant de la «Taxe pour Frais de Chambre»	Appui aux entreprises, formation : 73
9,6 % de taxe d'apprentissage	Ecole d'ingénieurs ESTIA : 153
11,9 % de droits de ports	Ports de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure : 50
	20 013 entreprises inscrites



FOIRE DE PAU

LE COMMERCE

AU CŒUR

Plus qu'un événement commercial et festif, la Foire de Pau se veut le reflet de la vitalité économique de la ville. La visite inaugurale de cette 74^e édition en présence d'Olivia Grégoire, ministre déléguée aux PME, l'a confirmé.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON



François Bayrou, maire de Pau aux côtés d'Olivia Grégoire, ministre des PME

LA FOIRE 2022 EN CHIFFRES

1 millier d'emplois

450 000 € injectés dans le territoire

400 entreprises présentes

200 animaux accueillis

50 000 personnes au total sur les deux week-ends



Poignées de main enjouées et sourires joviaux étaient de mises, ce samedi 10 septembre lors de la visite inaugurale de la Foire de Pau qui marquait la rentrée économique du territoire. François Bayrou, maire de Pau, ne cachait pas sa satisfaction en arpentant les allées fréquentées aux côtés d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Pour le premier édile, cette venue ministérielle était l'occasion d'afficher le dynamisme de la capitale béarnaise en matière d'attractivité commerciale. « Nous avons à Pau des motifs de fierté qui méritent d'être rappelés dans un paysage national qui ne va pas tout à fait dans ce sens-là », a-t-il souligné. « Nous pouvons avancer l'affirmation que la politique que nous avons conduite a permis une renaissance du centre-ville. »

LA VACANCE COMMERCIALE EN BAISSÉ

François Bayrou a ainsi tenu à préciser un chiffre : « Au début de notre mandat, le taux de vacance commerciale approchait les 20 %. Avec une politique suivie, simple, nous sommes redescendus au-dessous des 10 %. Nous avons recréé des foyers de vitalité et de fréquentation au centre-ville, grâce à une politique de métamorphose. » Et de citer les Halles de Pau entièrement reconstruites il y a quatre ans et visitées le midi même avec la représentante de l'Etat. Mais également la réhabilitation du Foirail, destiné à devenir un ensemble culturel, ou encore la création du pôle judiciaire dans l'ancienne chapelle de la Miséricorde, dont les inaugurations auront lieu d'ici quelques semaines. Des lieux repensés, rénovés et surtout concentrés en centre-ville parce que, selon le maire, « pour faire du

L'AGRICULTURE EN VEDETTE

Pour cette 74^e édition, la Foire de Pau testait une nouvelle formule : si les années précédentes, l'événement courait sur dix jours consécutifs, la manifestation a cette fois-ci eu lieu sur deux longs week-ends. Du 8 au 11 septembre, les allées étaient ainsi dédiées aux exposants traditionnellement présents sur les foires commerciales. Du 15 au 18 septembre, place était faite à l'agriculture, anticipant le souhait de François Bayrou de « la réimplantation d'une grande foire d'automne à Pau, tournée vers l'agriculture et l'élevage ».

feu, il faut rapprocher les tisons et faire flamber la fierté qu'ont les Palois de leur ville ».

« L'ÉCONOMIE DE TOUS LES JOURS »

Olivia Grégoire, qui s'est dite « inspirée » par sa visite du centre-ville mais également d'une Foire « réfléchie » et « ripolinée », a de son côté souligné l'importance « de l'économie de tous les jours, l'économie de proximité » : « 99 % de nos entreprises sont des PME. Elles sont le cœur battant de notre économie et sont trop souvent caricaturées. » La ministre a par ailleurs profité de ce déplacement pour annoncer la création d'une instance rassemblant le commerce de France, d'ici quelques semaines, « un endroit où petits, moyens, grands commerces, en ligne ou pas ligne, puissent se parler ».

BRAWO, LE RECRUTEMENT AUTREMENT

La start-up paloise Brawo veut dépoussiérer les pratiques de recrutement, en adéquation avec un marché de l'emploi en pleine mutation. Son credo : recruter vite, et bien.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON



KAELIG
SADAUNE
Créateur de BRAWO

« L'agence de recrutement nouvelle génération » : avec ces quelques mots, la jeune start-up Brawo affiche son ambition. En créant sa société il y a un peu moins d'un an, Kaelig Sadaune, fort d'une belle expérience au siège de Randstad, s'est appuyé sur un constat : selon lui, si les agences d'intérim se sont emparées du digital et ont modifié leurs approches au gré des évolutions technologiques et sociétales, les recruteurs eux, sont à la traîne et utilisent encore « des pratiques archaïques ». Depuis la technopole Hélioparc, à Pau, mais aussi depuis Paris et Bordeaux, l'équipe de Brawo s'attelle ainsi à faire bouger les lignes pour trouver le profil idéal pour les entreprises, en un minimum de temps.

ALLER CHERCHER LES CANDIDATS

« Brawo est une agence de recrutement 100% CDI, sans agences physiques, qui travaille de manière dématérialisée avec une touche de digital et de marketing », résume Kaelig Sadaune, qui compte Kiloutou, Brandt ou encore l'Olympique Lyonnais parmi ses clients. « Nous avons créé notre propre méthode d'acquisition de talents, en huit étapes, qui permet de maximiser le processus de recrutement. Après la prise de brief auprès de l'employeur et l'élaboration d'un ICP (ideal candidate profil) nous allons faire notre sourcing sur les job boards, LinkedIn etc, puis nous sélectionnons les candidats et nous allons les chercher. C'est ce travail que les cabinets aujourd'hui ne font pas forcément bien : nous testons plein de nouvelles manières d'entrer en contact avec le candidat, en approche direct. Le métier de recruteur est en plein bouleversement, il est devenu stratégique : il faut désormais vendre le job, le rendre attractif ».

COMPRESSER LE TEMPS DE RECRUTEMENT

S'ensuivent un entretien in visio et si besoin des tests de compétences comportementaux, avant une restitution à l'entreprise. « Nous travaillons en sprint de trois semaines après la prise de brief », précise le jeune chef d'entreprise, qui souligne la nécessité de « compresser » le temps consacré à un recrutement. « Nous considérons que nous avons à ce moment-là une vraie première vision de la difficulté, du bassin d'emploi et potentiellement des objections. A ce moment-là, nous discutons avec le client sur la suite à donner. Nous l'aidons ensuite dans sa prise de décision et suivons le candidat jusqu'à la fin de sa période d'essai, sachant que nous sommes rémunérés au succès. »

UNE RELATION DE CONFIANCE

Cette relation de confiance avec les employeurs est un point crucial pour l'équipe de Brawo, qui doit parfois ouvrir les yeux de ses clients sur un marché de l'emploi complexe et changeant. Kaelig Sadaune et ses 5 salariés doivent les convaincre, si besoin, de reconsidérer les



« Le métier de recruteur est devenu stratégique : **il faut désormais vendre le job, le rendre attractif.** »

salaires, le profil recherché, les compétences demandées et d'une manière générale, leurs attentes. Un travail de fond qui porte ses fruits, avec des comptes de résultats qui devraient être à l'équilibre dans quelques semaines, au premier anniversaire de la start-up. Des perspectives encourageantes qui laissent espérer le recrutement de dix salariés supplémentaires chez Brawo, d'ici fin 2023.

UN JOB CONNECT AVEC LA FRENCH TECH

Depuis quelques mois, Kaelig Sadaune est membre du board de la French Tech Pau Béarn.

Une mission que ce Parisien d'origine, qui a choisi d'installer son entreprise à Pau, prend particulièrement à cœur. Ses compétences en matière de recrutement seront d'ailleurs mises à profit d'ici quelques mois, notamment avec l'organisation d'un job connect réunissant start-ups, écoles et industriels.

POLITIQUE D'INCL

« SEB C'EST

Fleuron de l'excellence à la française, le groupe qui se veut résolument tourné vers le développement durable est également un acteur de l'inclusion. Le site de Lourdes accueille 15 personnes en situation de handicap et le ministre Olivier Dussopt, en visite dans le département, a mis à l'honneur cette initiative.

Par Hermance HITTE



Jonathan, un des travailleurs ESAT a exposé son parcours à Thierry Lavit, maire de Lourdes, au ministre Olivier Dussopt, à Jean Salomon, préfet du 65 accompagnés de la directrice de l'Adapei

Cette année, le groupe SEB a fêté ses 165 ans et parmi les quarante sites industriels disséminés à travers le monde, celui de Lourdes se démarque par sa politique d'inclusion. Une philosophie qui n'a pas échappé à Olivier Dussopt : lors de son déplacement dans les Hautes-Pyrénées le 9 septembre dernier, le ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion a tenu à visiter l'usine de la cité mariale et à saluer son engagement. L'occasion également de découvrir la relation si particulière qui lie la ville et la marque et ce, depuis 1969, date à laquelle le groupe a repris l'usine Elaul, spécialiste du petit matériel électrique.

L'usine SEB de Lourdes est devenue un emblème des valeurs du groupe

UN SITE TOURNÉ VERS L'ÉCO-CONCEPTION

Les usines européennes, et plus spécifiquement françaises, sont dédiées à des produits pour lesquels le groupe détient des positions de leader. Un « made in France » auquel le président du groupe, Thierry de la Tour d'Artaise, est farouchement attaché : « on peut avoir le monde comme marché et être en même temps ancré fièrement et durablement en France ». Durablement est vraiment le mot qui marque le virage entamé par SEB qui se veut responsable. Des 11 sites qu'on retrouve dans l'hexagone, celui des Hautes-Pyrénées est devenu un emblème de ses valeurs. C'est d'ailleurs ici que la gamme Eco Respect, avec une utilisation de 65 % de plastique recyclé et recyclable à 95 %, a été lancée en 2021. « Une démarche qu'on retrouve dans l'emballage uniquement fait de carton recyclé, on a supprimé les notices pour les y imprimer dessus avec des encres à base d'eau, » souligne Fabrice Breit, le tout nouveau directeur arrivé en juillet dernier. On a également changé les poches plastique par des feuilles de soie. On va étendre le procédé à d'autres produits, réalisés sans polystyrène ni plastique ». Dans les 21 lignes des 23 000 m² de l'usine, bureaux inclus, trois sont consacrées aux petits produits de préparation culinaire. Huit gammes de produits, hachoirs, éminceurs légumes, yaourtières, mixeurs plongeants ou encore robots culinaires et blenders chauffants sont fabriqués par les 115 salariés, soit 100 millions de pièces par an.

USION BIEN >>

Fabrice Breit, accompagné de Sandrine Viannet, directrice générale de la société SEB, a présenté les différentes gammes produites à Lourdes.



PRÉCURSEUR DANS L'INCLUSION

A l'image de l'innovation qui marque cette stratégie commerciale, à Lourdes, SEB va un peu plus loin et est un acteur impliqué localement au travers d'une politique d'inclusion et d'accompagnement des personnes, notamment celles en situation de handicap. Depuis 2016, un atelier « hors-les-murs » a été accueilli à l'usine : « Il y a deux équipes, entre 10 et 15 personnes au total, qui réalisent pour nous des sous-ensembles tambour, un accessoire qu'on met dans les hachoirs ou encore un petit composant avec du liège, » explique Fabrice Breit. « C'est une super aventure qui permet que les travailleurs se sentent vraiment intégrés au sein d'une entreprise. Côté salariés, le regard sur le han-



dicap change, on mange tous les jours ensemble au self, ils sont intégrés dans le quotidien ». Une initiative dont se félicite Evelyne Lucotte-Rougier, présidente de l'Adapei 65 : « nous avons mis en place deux partenariats remarquables, un avec Daher pour 33 personnes et celui-ci avec SEB. Ce sont des personnes qui ont besoin d'un accompagnement médico-social, quoi qu'il en soit, donc un moniteur est présent sur site en permanence avec eux. Une embauche dans l'entreprise serait idéale pour que ces personnes puissent sortir de ce système. C'est le pari de demain, tous nos établissements ESAT sont engorgés ». Si des démarches de même type se retrouvent sur d'autres sites industriels du groupe, celui des Hautes-Pyrénées est le premier à avoir intégré les travailleurs handicapés.

« UN EXEMPLE SUR LEQUEL ON DOIT S'APPUYER »

Après une matinée destinée à la découverte des initiatives d'insertion à Tarbes, le ministre s'est consacré à Lourdes et son bassin d'activité. La visite de SEB a été l'occasion d'annoncer une prochaine étape dans le travail et le handicap : « ce partenariat avec SEB, c'est un cas d'espèce, un exemple sur lequel il faut nous appuyer car bien souvent quand on veut aller vers le plein emploi, on voit que plus nous avançons, plus le chômage baisse, plus l'économie crée de l'emploi et plus celles et ceux que nous devons aider à se raccrocher un emploi rencontrent des difficultés importantes. À partir du 1^{er} octobre, en application de la loi sur l'inclusion, nous allons aussi permettre qu'un salarié en ESAT puisse intégrer une entreprise de milieu conventionnel à mi-temps tout en préservant et en conservant son mi-temps à l'ESAT ».

SAUVER SAINT-SAVIN,

Le petit village de 386 habitants se bat pour sauver son Abbatiale romane dont les travaux de restauration s'élèvent à plus d'un million d'euros. Retenu par la Mission Patrimoine et l'emblématique Stéphane Bern, le projet se voit notifier d'un vrai coup de pouce.

Par Hermance HITTE



Des élues mobilisées



Des dégradations visibles à l'extérieur

Les dernières Journées du Patrimoine l'ont encore démontré, elles sont toujours l'occasion de découvrir les joyaux qui se nichent dans des villages parfois bien petits. On les aime pour leur caractère authentique, faits de ruelles et de charme, ils sont souvent l'âme d'un département. Le patrimoine est un élément majeur de leur personnalité mais quand on a moins de 400 habitants et le budget qui va avec, comment l'entretenir ? Cette question, Saint-Savin ne se la pose pas ou, du moins, elle tente d'y répondre. Commune emblématique des Hautes-Pyrénées, cet ancien castrum qui domine la vallée est une terre d'histoire et de légendes qui se lisent à travers ses pierres.

100 000 VISITEURS CHAQUE ANNÉE

Chaque année, 100 000 visiteurs viennent flâner dans ses minuscules artères où le lavoir, les fontaines et les anciennes maisons bigourdanes rivalisent avec la vue éblouissante sur les montagnes. Avant même d'y arriver, c'est l'Abbatiale qui retient toute l'attention, son clocher en cône qui semble toucher les cieux illumine la route et les 386 habitants de la commune comptent bien que cela ne change pas. Majestueuse et imposante, la bâtisse fondée au X^e siècle est une merveille dont la splendeur la laissait imaginer indestructible. Et pourtant... Quand le diagnostic de la Drac est tombé en 2019, ce fut un de tonnerre dans ce paisible hameau : du bâti au mobilier, tout était à restaurer.

« Le budget annuel de la commune **n'y suffirait pas** »

MALGRÉ LES SUBVENTIONS, IL RESTE 30 % À CHARGE

« Le constat est sans appel, le bâtiment n'est plus hors d'eau, il y a des entrées multiples par les toitures, les appuis de fenêtres, les fissures, les joints, l'évacuation des eaux pluviales... », explique Françoise Bayoumeu, conseillère municipale. « On a un patrimoine assez exceptionnel, beaucoup de pièces sont classées, l'Abbatiale l'est elle-même depuis 1840. Elle est inscrite sur la première liste des Monuments Historiques ». Le montant de la restauration est un autre coup dur, les travaux dits d'extrême urgence et prioritaires s'élèvent à 1,2 million d'euros auxquels il faut ajouter ceux de sauvegarde générale soit 2,3 millions d'euros au total. Le traitement du mobilier coûte 290 000 €, la restauration des deux tableaux est estimée à 200 000 € supplémentaires... Pour le petit village du Lavedan, c'est un

COÛTE QUE COÛTE



Un fonds de dotation connecté



Des parties condamnées pour cause de sécurité

gouffre qui s'ouvre même si l'Etat prend en charge 50 % du montant. « Suivant les travaux, la Région participe à 20 %, et il reste à charge 30 %. Autant dire que même le budget annuel communal n'y suffirait pas », souligne Sylvie Ligneau, adjointe au maire.

Comme il est hors de question de laisser dépérir ce bijou roman, c'est tout un village qui va relever les manches avec un seul objectif : lever des fonds.

UNE CAGNOTTE EN LIGNE

La première action fut la mise en place d'une cagnotte en ligne, via la Fondation du Patrimoine, dont la visibilité est nationale : « C'est leur métier, ils touchent des grands groupes auxquels nous n'aurions jamais eu accès, donc nous avons passé une convention avec eux en avril 2021. Avec le délégué départemental, nous avons monté le dossier et nous avons ouvert une cagnotte pour le bâti avec un objectif de 140 000 € ». Les donateurs réguliers, les actions de promotions, les voies de diffusion mais aussi un élan local irrésistible se met en marche. Françoise Bayoumeu n'hésite pas à prendre l'annuaire des entreprises du département ainsi que celui des différentes fondations pour chacune les solliciter. Les particuliers se montrent plus concernés par le sujet, notamment ceux des Hautes-Pyrénées et actuellement 39 210 € sont récoltés par ce biais.

UNE AIDE ÉVENTUELLE DE 300 000€ AVEC LA MISSION PATRIMOINE

En parallèle, l'argent du fonds de dotation est réactivé. Une borne interactive avec système de paiement par carte bleue est installée depuis le 19 juillet dans le bâti-

ment. Après quelques semaines, l'engouement des visiteurs est réel, 2 300 € sont récoltés... Sachant que l'installation a coûté 2 200 €. Si les petits ruisseaux font les grandes rivières, le temps qui passe n'en a cure et tant les pluies que l'usure continuent de dégrader le site. Dans ce contexte, l'annonce qui est tombée le 29 août relève presque du miracle et c'est sous les traits d'un sauveur qu'on pense à Stéphane Bern dans le hameau du Lavedan : « c'est la deuxième fois que nous candidations à la Mission Patrimoine et celle-ci est la bonne, » se réjouit, soulagée, Françoise Bayoumeu. Parmi les 101 projets de maillage, la restauration de l'abbatiale est celui qui a été retenu dans le département ». Le financement maximum est de 300 000 € et dépend du succès du Loto du Patrimoine mais pour ces véritables guerrières infatigables, c'est un coup de pouce plus que bienvenu : « Nous sommes très heureux, maintenant il faut que les gens achètent les tickets ! Pour chacun, nous percevons 1,83 €, on ne connaîtra le montant qu'à la fin de l'année. Si la Région s'aligne à 20 %, on sera au budget pour les travaux prioritaires ».

NOUVEL ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE

Sachant qu'un nouvel espace muséographique pour valoriser le trésor est un des objectifs de la commune, l'heure n'est pas à la béatitude pour les gardiens de Saint-Savin qui poursuivent, inlassablement, leur combat.

ÎLE MAURICE UN PARA FISCAL



DIS...

?

En mai dernier, des représentants des milieux d'affaires de l'île Maurice ont entamé un « Road Show » dans 5 grandes villes françaises dont Bordeaux. Objectif : promouvoir une destination attractive fiscalement pour les investisseurs.

Par Vincent ROUSSET

C'était en mai dernier. Après dix jours intensifs à travers la France, le Road Show de l'île Maurice s'est terminé à Paris avec une soirée splendide au très sélect Cercle le Brun. Ce Tour de France a, de l'avis unanime des observateurs et milieux d'affaires, reçu un accueil chaleureux dans les cinq villes où la délégation mauricienne a posé ses valises. Plus de 500 invités se sont déplacés à Nice, Marseille, Bordeaux, Lyon et Paris pour s'informer sur les atouts innombrables du pays, derrière les images de carte postale.

INVESTIR, TÉLÉTRAVAILLER, S'EXPATRIER

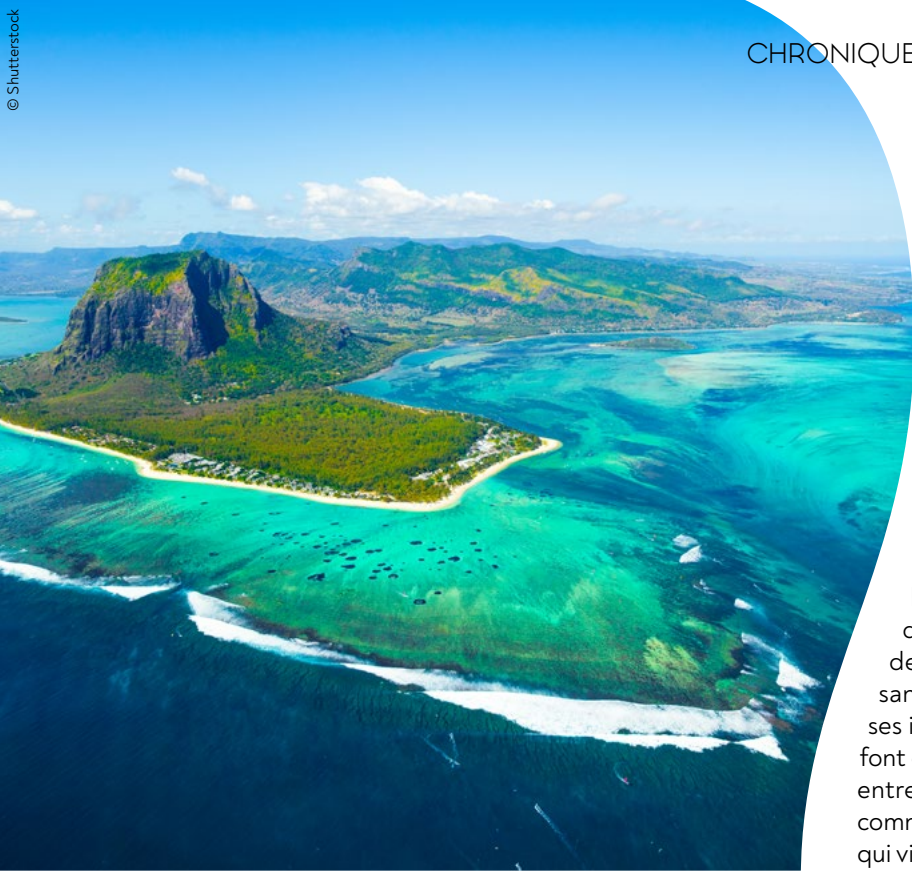
Une cinquantaine de personnes ont été accueillies pour des rendez-vous individuels, afin d'échanger avec la délégation sur leurs projets : investir, télétravailler, s'expatrier, entreprendre ou encore prendre sa retraite à l'île Maurice. Les 47 membres de la délégation mauricienne (conseillers institutionnels, promoteurs immobiliers, avocats, banquiers et notaires) étaient à l'écoute des visiteurs et ont pu apporter tout le conseil attendu lors des forums d'affaires, des tables rondes et des moments de networking plus informels.

L'organisateur à l'initiative de ce Road Show - le premier de cette envergure - n'est autre que l'EDB (Economic Development Board), l'agence nationale pour le développement et la promotion économique de Maurice sous l'autorité du Premier ministre de la république de Maurice et opérant

Depuis la **réouverture des frontières** suite à la pandémie, l'île Maurice ouvre grand ses portes à **toutes les opportunités d'investissement**

sous la tutelle du ministère des Finances et du Développement Économique. L'EDB Maurice est le point focal et l'unique interface pour tout ressortissant étranger souhaitant investir, entreprendre, travailler, résider ou prendre sa retraite à Maurice. Depuis la réouverture des frontières à la suite de la pandémie, l'île Maurice ouvre grand ses portes à toutes les opportunités d'investissement et de développement économique, en délivrant

○○○



notamment le Visa Premium. Ce dernier est facile à obtenir : il est dématérialisé, valable un an et aisément renouvelable. 2 000 Français ont déjà franchi le pas depuis octobre 2020 pour découvrir tous les avantages de l'île Maurice.

www.edbmauritius.org/fr
www.residency.mu/fr

PLATEFORME IDÉALE POUR ENTREPRENEURS

Situé stratégiquement au sein de l'océan Indien, l'île Maurice est un véritable carrefour international des affaires, à la croisée de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie. « Son cadre légal et institutionnel sécurisant, sa politique fiscale et monétaire attrayante et ses infrastructures de qualité sont autant d'atouts qui font de l'île une plateforme idéale pour investisseurs et entrepreneurs », affirme l'exécutif mauricien dans un communiqué résolu et volontariste. Car les deux années qui viennent de passer n'ont pas été un long fleuve tranquille pour l'île qui du jour au lendemain (mars 2020) s'est retrouvée sans aucune âme touristique qui vive et qui vienne dépenser. Plus aucun avion ne se posait et la tristesse et l'ennui gagnaient les opérateurs du tourisme (hôtels, restaurants, cafés) et avec eux toute la population. « On n'avait pas le moral, je venais ici tout seul chaque jour », explique Cyrille Carmona, directeur de l'hôtel Outrigger Mauritius Bel Ombre au sud de l'île. « Et puis petit à petit, notre personnel, que nous avons continué à payer, a fait des choses différentes comme entretenir les jardins, faire des travaux de peintures dans l'établissement, on était sur le qui-vive mais ce ne fut pas simple », ajoute-t-il. Puis l'amélioration des conditions sanitaires, l'apparition des nouveaux variants du Covid moins graves ont été comme des lueurs d'espoir augurant d'une reprise du tourisme, principale activité économique de l'île avec la culture de la canne à sucre.

ÎLE MAURICE : CHIFFRES CLÉS

Superficie : **2 040 km²**
 (incluant l'île Rodrigues)

Démographie :
1 263 888 habitants (2021)

Taux d'**alphabétisation**
 des adultes : **92 %**

Croissance PIB: **3 %**

Pour être considéré comme un **résident fiscal** mauricien, vous devez séjourner à l'île Maurice pour un **minimum de 183 jours par année civile**

TAUX UNIQUE DE 15 %

Dans ce contexte, le gouvernement de l'île Maurice a décidé d'initier une politique fiscale particulièrement avantageuse destinés à encourager les investissements étrangers tout étant en conformité avec les standards de l'OCDE. La fiscalité mauricienne a ainsi été simplifiée à l'extrême avec un taux unique de 15 %, sans plafond, ce qu'on nomme en anglais « Flat Tax ».

La Taxe sur la Valeur Ajoutée TVA, nommée ici VAT (Value Added Tax) est également à un taux de 15 %. Pour bénéficier des avantages fiscaux à l'île Maurice, il faut être résident fiscal. Pour être considéré comme un résident fiscal mauricien, vous devez séjourner à l'île Maurice pour un minimum de 183 jours par année civile ou pendant une durée totale de 270 jours pendant les 2 années de revenus précédentes. La loi ne prévoit toutefois pas un nombre minimum de jours par an pour pouvoir vivre à Maurice en vertu d'un permis de résidence/travail (Occupation Permit/Residence Permit). La république de Maurice a passé des accords avec la République française de non-double imposition.

LES AVANTAGES FISCAUX À L'ÎLE MAURICE

Un taux d'imposition unique de 15 %

Aucun impôt sur les dividendes

Pas d'impôts sur les plus-values

0 % de droits de succession

Exemption totale d'impôt pour les activités d'import-export

Accord de non-double imposition

Pas d'impôts locaux

Aucune taxe foncière

www.edbmauritius.org/fr
www.residency.mu/fr



REVENU IMPOSABLE

Un résident mauricien est imposable sur ses revenus globaux (peu importe le pays d'où provient le revenu) pour autant que les revenus de source étrangère soient perçus sur le territoire mauricien. Si ce n'est pas le cas, les revenus de source étrangère ne sont pas imposables. Maurice ne connaît pas d'imposition sur la fortune ni de droits de succession ou de donation. À Maurice, il n'existe pas de restriction sur le rapatriement des bénéfices, dividendes et capitaux. On l'aura compris, l'île Maurice ne recèle pas simplement un grain de toute beauté mais se révèle attractive et déjà de nombreux Occidentaux et parmi eux des Néo-Aquitains l'ont choisie pour paradis.

Remerciements chaleureux à Charlotte Ténot, Anabela Dos Santos et les staffs Outrigger et Corsair.



DORDOGNE UN TROPHÉE POUR LA FORÊT

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a organisé une première édition de SylvoTrophée pour promouvoir une gestion forestière équilibrée : économique (production de bois de qualité), écologique (biodiversité, protection du sol et de l'eau, stockage de carbone) et sociale (loisirs, randonnée, chasse, pêche, paysage). Ce concours, cofinancé par France Relance et la Région, s'adresse aux propriétaires d'espaces forestiers sur la thématique "gestion forestière et prise en compte du changement climatique". Adaptation du peuplement aux parasites et aux événements climatiques, préservation de la biodiversité, accessibilité comptent parmi les critères des parcelles candidates, qui sont visitées ce mois de septembre par le jury (sylviculteurs, écologues et usagers de la forêt). Déjà menée dans l'Est de la France puis le Massif Central, cette opération est organisée pour la première fois par le parc dans le cadre du projet « résilience des forêts face au changement climatique ». Le jury remettra les prix en décembre.

DORDOGNE ESSOR DE LA CONSTRUCTION BOIS

Ami Bois, spécialiste de la construction de maisons à ossature bois depuis 2005, a publié un récent livre blanc pour casser les idées reçues, éclairer des chiffres du marché et préciser la réglementation environnementale 2020. Ce tour d'horizon montre que le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 20 % des émissions de gaz à effet de serre émis en France. La RE2020 vise à réduire cet impact carbone et le constructeur estime « qu'à l'horizon 2030 l'ossature bois devrait représenter 30 à 40 % du marché de la construction de maisons individuelles en France », contre 12 % à ce jour.



LIRE EN BASTIDES

DORDOGNE PLUS QU'UN SALON DU LIVRE

La 6^e édition du festival Lire en Bastides, du 23 au 25 septembre sous la halle de Lalinde, ajoute au traditionnel salon du livre et dédicaces d'auteurs des débats, concert, ateliers, animations, expositions, spectacle, avec une dimension jeunesse affirmée. Autour du parrain 2022, Serge Joncour (prix Femina pour Nature humaine, prix Landerneau pour Chien Loup), 45 auteurs et quatre éditeurs seront au rendez-vous. 10 tables-rondes seront animées par Julie Jézéquel. Ce festival littéraire, qui s'est rapidement imposé dans le paysage local, est porté par des bénévoles passionnés et repose aussi sur les librairies Grain de Lire (Lalinde) et Des livres et nous (Périgueux) délocalisées au cœur de l'événement. Tout le programme sur : festival-lireenbastides-lalinde.com



DORDOGNE ARCHÉOLOGIE INDUSTRIELLE POUR LA MISSION BERN

Dans le cadre de la 5^e édition de la Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril, la Dordogne compte un projet parmi les cinq sélectionnés pour la région (100 sites retenus en métropole et outremer). Les travaux des hauts-fourneaux de la forge d'Ans à Cubjac Auvézère Val d'Ans, inscrits aux monuments historiques, seront ainsi en partie financés grâce à l'offre de jeux Mission Patrimoine de FDJ et bénéficieront de collectes de dons et de mécénats. Le site est l'un des rares témoins de l'activité industrielle du Périgord aux XVIII^e et XIX^e siècles. Destinés à fabriquer des canons de marine, ils ont ensuite été reconvertis en forge à ustensile de l'industrie sucrière. L'importante restauration nécessaire, au-delà des problèmes structurels, permettra de conserver la forme actuelle et le fonctionnement réel de l'ouvrage.



DORDOGNE AVENTURE DIGITALE POUR LES ARTISANS

Vendredi 30 septembre, la Chambre de Métiers organise une journée « Aventure Digitale » au pôle interconsulaire pour informer et sensibiliser les entreprises du département dans leur stratégie globale. L'État accompagne les entreprises dans leur transformation numérique et les artisans doivent y penser pour rester compétitifs. De 9 h à 11 h 30, des ateliers thématiques : monétique et paiement TPE, cybercriminalité, référencement, fibre, réseaux sociaux... avec un village des partenaires. De 14 h à 16 h, conférence sur les réseaux sociaux, le e-commerce et l'adaptation numérique. Des témoignages d'entreprises locales et retours d'expérience compléteront des interventions du Conseil régional. Des « Totems numériques » récompenseront les entrepreneurs dynamiques.



Les Audacieuses Créatives

NOUVELLE-AQUITAINE DES PROJETS AU FÉMININ

La 6^e édition de l'appel à projets Les Audacieuses Nouvelle-Aquitaine est ouverte jusqu'au 9 octobre : ce programme d'accompagnement dédié aux femmes qui portent un projet à impact social et/ou environnemental est fait pour consolider et structurer leur projet et aller chercher les premiers clients. La Ruche Bordeaux, membre du réseau national d'incubateurs d'entreprises à impact, accompagnera 14 projets locaux pendant 9 mois. Parmi ces lauréates, 5 projets Coup de Cœur seront sélectionnés pour un supplément individuel afin de passer du projet à l'entreprise (mentorat, coaching, conseil avec des experts). Éligibilité : avoir plus de 18 ans et résider en Nouvelle-Aquitaine, être fondatrice ou co-fondatrice d'un projet innovant à impact social ou environnemental via une structure créée depuis moins de 18 mois (ou ne pas avoir encore déposé ses statuts). Il faut aussi être disponible pour un bootcamp de présélection les 17 et 18 octobre et suivre le programme à partir du 2 novembre (incubation avec formations, ateliers de co-développement, etc.) avec accès en poste nomade à l'espace de coworking.

DORDOGNE DES AIDES POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Le Comité départemental du Tourisme (CDT24) est partenaire de l'Ademe pour le déploiement du fonds tourisme durable dans le cadre du plan Destination France. Ce fonds, lancé en 2022 et reconduit pour deux années, s'adresse aux TPE et PME de la restauration et de l'hébergement touristique situées en zone rurale (hors loueurs en meublés non professionnels). 90 actions sont éligibles, avec des subventions pouvant atteindre 80 % : énergies renouvelables, isolation, économies d'énergie, d'eau et de ressources, mobilité douce, études, investissement en matériel respectueux de l'environnement. De quoi faire converger intérêts financiers et environnementaux. Le CDT24 établit un diagnostic environnemental gratuit et conçoit un plan d'actions subventionné, pour une transition écologique accompagnée. Un webinaire est organisé le 3 octobre à 15 h pour mieux connaître cette opportunité de développement en Dordogne.



© CAGV

LOT-ET-GARONNE UNE AIDE À L'ACHAT DE VÉLO ÉLECTRIQUE

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois souhaite promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien en proposant une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants de son territoire. Cette subvention prend la forme d'un bon d'achat : le chèque vélo, utilisable auprès des commerçants locaux partenaires de l'opération. Elle est réservée aux habitants des communes du Grand Villeneuvois (un seul chèque vélo par foyer) pour un vélo électrique neuf ou d'occasion, répondant à certains critères de transport (les vtt et vélos de course n'ouvrent pas droit à l'aide à l'achat). Le montant de la subvention accordée varie entre 100 et 200 euros en fonction du revenu fiscal de référence. Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets jusqu'à épuisement des crédits alloués à l'opération.

LOT-ET-GARONNE PARTAGE D'EXPÉRIENCE À LA CITÉ DE LA FORMATION

Dans le cadre du Pôle ressources développement social local (PRDSL 47), et en partenariat avec l'action Upop Nouvelle-Aquitaine, une matinée de conférences est organisée à Marmande sur le thème : « L'intervention par les pairs, l'expérience en partage ». Cet événement propose d'apporter des éclairages sur la notion d'accompagnement, permettant de mieux comprendre la place de chacun dans l'intervention sociale et d'en repérer les enjeux majeurs pour tous. Dans le cadre de cette matinée, il s'agira donc d'informer, de clarifier, de sensibiliser et d'illustrer à partir d'expériences développées sur le territoire. Rendez-vous le jeudi 13 octobre de 9 h à 12 h 15 à l'amphithéâtre de la Cité de la Formation à Marmande, inscriptions sur www.adesformations.fr



JOB-DATING + DE 20 OFFRES À POURVOIR

JEUDI
22 SEPTEMBRE
10H - 12H

Cité de la
Formation
MARMANDE



LOT-ET-GARONNE UN JOB-DATING DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre des cafés de l'emploi organisés mensuellement par Val de Garonne Agglomération, un job-dating dédié au domaine de l'industrie sera organisé jeudi 22 septembre de 10 h à midi à la Cité de la Formation à Marmande. Ce sera ainsi l'occasion d'échanger avec les recruteurs des entreprises de ce secteur d'activité et de postuler directement sur les offres d'emplois disponibles. Il sera également possible de connaître l'offre de formation dans ce domaine (formation initiale ou formation continue) afin de pouvoir éventuellement envisager de nouvelles perspectives de carrières. En effet, il s'avère que l'industrie recrute sur le territoire lot-et-garonnais et les entreprises locales sont à la recherche de nombreux profils. Il suffit aux personnes intéressées d'apporter leur CV pour pouvoir rencontrer des recruteurs sans intermédiaire et dans un cadre informel.

Inscriptions : economie@vg-agglo.com



© Ville d'Agén.

LOT-ET-GARONNE DU MIEL « MADE IN AGEN MÊME ! »

La Ville d'Agén a mené un partenariat avec le BTP CFA et un apiculteur local pour la confection et l'installation de ruches au sein de l'écoquartier de la Villette. Elèves menuisiers et zingueurs se sont succédé pour la réalisation de ces habitats et une récolte de miel a pu être réalisée. Ce sont ainsi plus de 160 kg de nectar qui ont été mis en pot et siglés de la Ville d'Agén. Cette expérience pédagogique a 2 objectifs : favoriser la biodiversité en centre-ville et prouver qu'une activité agricole urbaine est réalisable. Les pots de miel ont été partagés entre les différents partenaires de l'opération. Forts de ce succès, les habitants du quartier souhaitent poursuivre l'expérience tant pour son aspect environnemental mais aussi pour le volet économie circulaire qui a permis de renforcer les liens entre les acteurs du projet.

HAUTES-PYRÉNÉES CHOISIR SA VOIE AVEC DES CASQUES DE RÉALITÉ VIRTUELLE

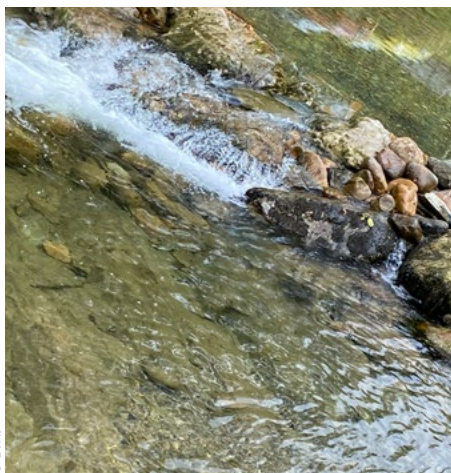
Pour aider les demandeurs d'emplois, la Maison de Région de Tarbes est un partenaire actif et reconnu. La voici ultra connectée, une fois par mois, de septembre à décembre, elle organise des ateliers de découverte des métiers en s'appuyant sur la réalité virtuelle. Une initiative aussi ludique qu'efficace qui permet, grâce à des casques, de découvrir plus de 140 métiers, visiter des entreprises, appréhender les environnements de travail ou encore écouter les professionnels parler de leur quotidien. Au total, 40 secteurs d'activité à visionner lors des sessions de 6 personnes maximum. Le travail de réflexion sur le choix du métier se poursuit en s'appuyant, encore une fois, sur les outils numériques disponibles pour les participants.



© Shutterstock

HAUTES-PYRÉNÉES QUELLES SOLUTIONS POUR CONJUGUER EAU ET TOURISME

Les masses d'eau du département sont remarquables mais elles aussi subissent les impacts du changement climatique. Suivant les territoires et les usages qui en sont faits, l'eau est également affectée par un déficit qu'il a été dur de nier cet été. Sa gestion est devenue un véritable enjeu, aussi l'AD'OCC, l'agence de développement économique qui accompagne les entreprises d'Occitanie, organise le 23 septembre une rencontre avec Jean-Michel Clerc, chargé de mission expert Eaux. La présentation du projet européen Life WatsaveReuse dédié aux économies en eaux en domaine touristique et à la réutilisation des eaux usées sera au programme ainsi que les innovations issues des compétences des entreprises de recherche régionales. Sachant qu'elles sont applicables en campings, hôtels ou encore les stations de sports d'hiver, les acteurs touristiques du territoire devraient puiser dans cette table ronde des solutions pour l'avenir. Elle se déroulera à la Maison de ma Région, à Tarbes.



© D.R.



©aggloTLP

© Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

HAUTES-PYRÉNÉES UN AVION TBM POSÉ SUR LE ROND-POINT

C'est lors d'un dispositif d'installation aussi exceptionnel qu'impressionnant que le rond-point de la sortie ouest de l'A64 Tarbes Ouest a changé de visage le 13 septembre : il est désormais surmonté d'un avion de type TBM 940. Cédé par la société Daher qui l'a reconditionné pour qu'il devienne une véritable pièce d'art, il marque le giratoire mais aussi l'histoire forte entre le département et l'aviation. Sur un plateau central de 40 m, son mat de support courbé et haut de 3 m permet à l'appareil d'une tonne deux de trôner, comme s'il était prêt au décollage. Une opération qui a nécessité un travail en amont par le bureau d'études PEI et des travaux du massif réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 15 000 €. On doit le support métallique au savoir-faire de l'entreprise Duclos Metallerie dont le coût s'élève à 22 200 €. Présent lors des opérations nocturnes d'assemblage et de levage, le président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, Gérard Trémège, était accompagné de Denis Fagné, maire d'Ibos et vice-président de la CATLP ainsi que les représentants des sociétés partenaires, Nicolas Chabbert pour Daher et Marc Mesplarau, ancien DRH de la société ont pu apprécier la beauté du résultat.



©Capagro

BÉARN EURALIS REJOINT LE FONDS CAPAGRO II

Le groupe coopératif Euralis, dont le siège est à Lescar, est devenu souscripteur du nouveau fonds Capagro Agri-Food Innovation Fund, dit Capagro II, aux côtés notamment du Groupe Avril, de LSDH, de Terrena, du groupe Bel, du Groupe Crédit Agricole ainsi que de BPI France. Lancé le 8 septembre par la société de capital-risque Capagro, ce fonds doté de 200 millions d'euros participe au financement « de start-ups dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation ou de la nutrition, porteuses de solutions et de technologies innovantes à fort potentiel de création de valeur ». Une première prise de participation a d'ores et déjà été dévoilée dans Cuure, une start-up spécialisée dans la santé personnalisée.



BÉARN

UN BACHELOR POUR LES SPORTIFS PROFESSIONNELS

Il y a deux ans, l'ESC Pau Business School ouvrait un Master Adapté pour les Sportifs de Haut Niveau (Master SHN). L'école complète désormais cette formation avec un nouveau programme Bachelor Business Developper, toujours destiné spécifiquement à ces mêmes sportifs. Déclinaison de la pédagogie propre à l'ESC Pau Business School « For Tomorrowers® » et adapté aux emplois du temps des sportifs, ce programme de 500 heures alterne les périodes de cours et celles dédiées aux entraînements et aux matchs. La première promotion, composée de joueurs de la Section Paloise, a fait sa rentrée ce lundi 12 septembre.

BÉARN

« ENVIE DE VIVRE » EN NOVEMBRE, À PAU

François Bayrou et Philippe Lapousterle ont annoncé le thème de l'édition 2022 de la manifestation paloise « Les Idées mènent le monde » : il s'agira de « Envie de vivre ». Lancé et organisé depuis 2014 par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, ce grand rendez-vous littéraire aura lieu les 18, 19 et 20 novembre au Palais Beaumont mais également, et pour la première fois, au Foirail nouvellement réhabilité. L'an dernier, près de 30 000 visiteurs s'étaient rassemblés pour assister aux conférences, lectures et débats sur le thème « Reconstruire, se reconstruire. Quels avens en ces temps incertains ? », autour de 21 personnalités (écrivains, philosophes, journalistes, psychanalystes, économistes...). La liste des invités de cette 8ème édition sera, quant à elle, dévoilée très prochainement.



PAYS BASQUE ENCORE PLUS DE MATÉRIAUX POUR L'IMPRESSION 3D DE LYNXTER

En plus des thermoplastiques et des silicones, la machine-outil de fabrication additive conçue par la jeune société Lynxter de Bayonne s'ouvre à de nouvelles familles de matériaux comme des filaments métalliques et céramiques. Il suffit de changer la tête d'impression de la S600D pour imprimer une pièce en 3D avec le matériau de son choix. Cette facilité d'utilisation fait le succès de cette solution de fabrication additive auprès des industriels et des laboratoires qui peuvent rapidement concevoir leurs prototypes ou produire des mini-séries. Lancée en 2016 par Julien Duhalde, Karim Sinno et Thomas Batigne, tous trois diplômés de l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes, la S600D est produite à Bayonne par la société Lynxter. En 2023, l'entreprise des trois amis inaugurera son bâtiment de 3 500 m² à Bayonne et ambitionne d'y employer jusqu'à 150 personnes.



Lynxter S600D



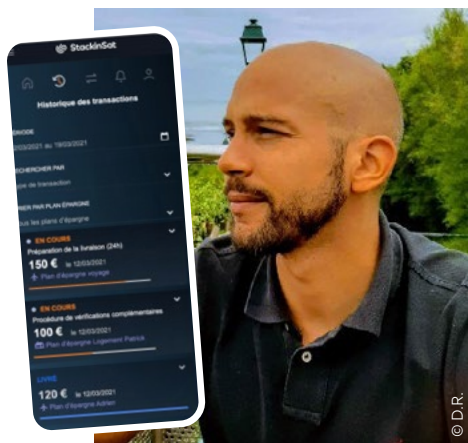
CARNET

Jérôme Fernandez, ancien capitaine de l'équipe de France de handball aux 390 sélections, meilleur buteur des Bleus et également triple champion olympique et quadruple champion du monde, a rejoint le Billère Handball (Proligue) comme chef de projet de développement. « Ma mission principale va être d'aller chercher des ressources supplémentaires pour le développement du club, en m'appuyant sur mon réseau et sur l'expérience que j'ai pu engranger à Aix-en-Provence », a expliqué le principal intéressé lors de l'officialisation de son arrivée, ce 12 septembre. L'ancien arrière gauche s'est également dit déterminé à « faire franchir un cap au BHB ». Il a par ailleurs évoqué son ambition d'ouvrir une académie de handball sur la côte basque, d'ici septembre 2025.



PAYS BASQUE STACKINSAT VISE 5 À 7 MILLIONS D'EUROS POUR SA LEVÉE DE FONDS

Créée en janvier 2020 à Biarritz, la société StackinSat a mis au point un système qui permet d'acheter des bitcoins de manière récurrente et de les conserver en sécurité. D'après Jonathan Herscovici, co-fondateur et président de StackinSat, cette application grand public facilite l'opération et évite de passer par des plateformes de trading. Après une première levée de fonds d'un million d'euros réalisée en juin 2021, cet expert en finance prépare un nouveau tour de table de 5 à 7 millions d'euros pour mars 2023. StackinSat vient d'annoncer un partenariat avec Ledger, une licorne française leader dans le stockage d'actifs numérique comme les cryptomonnaies et devrait ainsi accélérer son développement international. Sur la Côte basque, StackinSat emploie une vingtaine de personnes et prévoit une trentaine d'embauches l'année prochaine.



Jonathan Herscovici

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
 Plateforme : annoncelegalepro.vie-economique.com

La VIE ÉCONOMIQUE, hebdomadaire habilitée à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000044378066>) :

Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne est de 0.183 euro HT le caractère.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne.

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne.

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne.

- Les tarifs visés à l'article 1^{er} sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4^e et 5^e de l'article 3 de l'arrêté. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

24. DORDOGNE

MAITRE DAVID LARRAT
 AVOCAT AU BARREAU DE PERIGUEUX
 SELARL HL CONSEILS ET CONTENTIEUX
 1 rue du Gouverneur Général Cournaire 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
 Tél : 05.53.46.46.46 - Mail : tarrasson@hl-conseils.fr

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERIGUEUX Pôle Civil Sirey 12Bis place du Général
 Leclerc 24000 PERIGUEUX

ANCIEN CORPS DE FERME AVEC DEPENDANCES ET TERRAIN

A AURIAC DU PERIGORD (24) - LDT JAILLIEUX - 38 Impasse de la Tour de Guet

MISE A PRIX : 35 000,00 €

ADJUDICATION : LE 8 NOVEMBRE 2022 À 14H

POURSUIVANT : CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA à conseil d'administration au capital de 1 331 400 718,80 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le N°542 029 848, ayant son siège 182 avenue de France à 75013 PARIS, agissant par son Président du Conseil d'Administration, ayant pour avocat Maître David LARRAT.

DESCRIPTION : Une maison en pierres avec dépendances et terrain attenant, en cours de rénovation, comprenant :

- au rez de chaussée : entrée, cuisine, salon, réduit, WC

- à l'étage : trois chambres, salle d'eau

Cadastre : section B numéros 216 - 222 et 223 pour une contenance totale de 10a 90ca

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de PERIGUEUX pourra porter les enchères. RG 22/ 00010

VISITES : SUR PLACE LE 25 OCTOBRE 2022 DE 15H à 17H

Signé Maître David LARRAT Avocat poursuivant, le 13 septembre 2022.

L2200877

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
 et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
 ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

CONSTITUTIONS



122 Avenue Georges Pompidou,
 24750 TRELISSAC

Par ASSP en date du 09/09/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

LES LUMIERES 1776

Siège social : 14, rue des frères Reisdorff 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC. Capital : 1000 €. Objet social : la location saisonnière de maisons, appartements et gîtes, hébergement touristique, activités de bien-être ; autre hébergement de courte durée, la location immobilière et l'hébergement en chambre d'hôtes et en gîtes, location meublée destinée aux travailleurs saisonniers et /ou aux étudiants. Président : M CRUDER Robert demeurant 14, rue des frères Reisdorff 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Toute cession de titres pour quel que motif que ce soit est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX.

L2200851

Dénomination : FIVE RETAILS.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 8 Rue de la Résistance, 24100 Bergerac.

Objet : Vente au détail ou en gros de chaussures et de tous articles en rapport avec leur entretien ou leur utilisation, vente d'articles de maroquinerie et accessoires de mode, vente de vêtements, prêt à porter ainsi que tous produits et services se rapportant à ces activités.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur Zaher BOULACHEB, demeurant 108 rue Jean Moulin, 33220 PINEUILH

La société sera immatriculée au RCS de Bergerac.

Pour avis.

L2200867

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 septembre 2022, à BERGERAC.

Suivant acte reçu par Me Florence ROMAIN, notaire à LE BUISSON DE CADOUIN, le 2/09/2022 enregistré au SPFE PERIGUEUX le 8/09/2022 dossier 2022 00082396 ref 2404P01 2022 N 01288, a été constituée la société civile dénommée «**DEVEIX LE BUGUE**», siège social : LE BUGUE (24260), lieudit La Gaudie.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société. La société peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. BERGERAC.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés à l'exception de celles intervenant entre associé

Nommé gérant de ladite société pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Antoine Michel DEVEIX, kinésithérapeute, demeurant à LE BUGUE (24260), lieudit La Gaudie.

Pour avis et mention
Me ROMAIN

L2200875

Par acte SSP du 09/09/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **EXPANSION 24 PERIGUEUX OUEST**

Siège social : 15, place de Francheville, 24000 PÉRIGUEUX

Capital : 1.000€

Objet : Services aux personnes, en recourant ou non à la sous-traitance d'entreprises et d'associations détentrices d'un agrément ou d'une autorisation et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, économiques ou juridiques, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

Président : SAP EXPANSION, SAS, au capital de 300.000 €, 3 Allée Jean Jaurès, 72100 LE MANS, 912 403 243 RCS de MANS, représentée par M. GUILLAUME RICHARD.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX

L2200882



RODOLPHE MORLION
NOTAIRE A RIBERAC
(DORDOGNE)
37-39 RUE DU 26 MARS 1944

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 9 septembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et

droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : **SCI LORLIS**.

Le siège social est fixé à : SAINT-MARTIN-DE-RIBERAC (24600), Lieu-dit Blanchefleur.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (3 200,00 EUR).

Les apports sont numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Mickaël BATAILLARD ou Madame Sondes BATAILLARD demeurant 186 quai du professeur Berlioux 38520 LE BOURG-D'OISANS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PÉRIGUEUX.

Pour avis

Le notaire.

L2200894

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 septembre 2022, à PRATS DU PERIGORD.

Dénomination : **LUKASIK RENTALS**.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 22 rue des Forges, 24550 Prats du Périgord.

Objet : L'acquisition, la construction, la rénovation et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés. Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Cession de parts libre entre associés - Agrément pour tiers.

Gérant : Madame Isabelle Sylvie BOSC épouse LUKASIK, demeurant 29 rue Claude Debussy, 24100 Bergerac

Gérant : Monsieur Bruno LUKASIK, demeurant 29 rue Claude Debussy, 24100 Bergerac

La société sera immatriculée au RCS de Bergerac.

Pour avis.

L2200928

GÎTES GURSON

SCI au capital de 2.000 €
368 route des Gîtes - 24610 CAR-SAC-DE-CURSON

En cours d'immatriculation au RCS de Bergerac

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/09/2022, il a été constitué une SCI dénommée GITES GURSON. Siège social: 368 route des Gîtes - 24610 CAR-SAC-DE-CURSON. Capital : 2000 €. Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion locative ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous biens immobiliers.

L'entretien, la réparation, l'aménagement de toutes constructions ; Gérant : M. Nico D'HAEMER demeurant 368 route des Gîtes - 24610 CAR-SAC-DE-GURSON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

L2200929

Par ASSP en date du 12/09/2022, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SO-BOIS**

FORME : SAS

CAPITAL : 50 000 €

SIÈGE : Château Saint Germain, 24540 Gaugeac

OBJET : Toute construction en bois, et notamment l'agrandissement et la surélévation, la rénovation de tout bâtiment pour le compte de tout maître d'ouvrage directement ou indirectement, la sous-traitance de tous travaux et la vente de tous matériaux bois. La création de tout objet à base de bois et sa vente.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de 2 années à compter de la date d'immatriculation de la société.

PRESIDENT : LOMBARES HOLDING, EURL au capital de 12.000€, Château Saint Germain 24540 GAUGEAC, 905 063 038 RCS de BERGERAC, représentée par M. Tristan DE RIMONTEIL DE LOMBARES

IMMATRICULATION : RCS de BERGERAC.

L2200952



Etude de Maîtres Pierre BOURLANGE et François SAINT-MEZARD
Notaires associés à CANCON
(Lot et Garonne)
14 Rue de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 8 septembre 2022, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI DE LA VEZERE BIS**.

Le siège social est fixé à : LE LARDIN-SAINT-LAZARE (24570), 14 place Delas.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :

Monsieur Louis Samy VANDEPITTE, pharmacien, demeurant à MONTIGNAC (24290) impasse la Pagésie.

Monsieur Pierre-Emmanuel Jacques René DEBEC, pharmacien, époux de Madame Stéphanie Gisèle ROSIER, demeurant à PÉRIGUEUX (24000) 40 rue Kléber.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PÉRIGUEUX.

Pour avis

Le notaire.

L2200954

3D OMEGA

Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros. Siège social : 15 Rue André Saigne, 24000 PÉRIGUEUX. RCS PÉRIGUEUX (en cours)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PÉRIGUEUX du 16/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : 3D OMEGA

Siège : 15 Rue André Saigne, 24000 PÉRIGUEUX

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 7 000 euros

Objet : Achat et revente d'imprimantes 3D, de scanners, et plus généralement de toutes machines spéciales, commercialisation de tous consommables sur le matériel dédié, réalisation de toutes prestations de conseil ou de formations à l'utilisation de ce matériel, réalisation de toutes prestations de maintenance de ce matériel, conception, production et fabrication à la demande de pièces de toute nature,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thierry LEFEVRE, demeurant 312 Route Napoléon, lieu-dit Monge, 24800 EYZERAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PÉRIGUEUX.

POUR AVIS

Le Président

L2200956

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 8 septembre 2022, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **BELLEVEU**

Forme : Société par actions Simplifiée

Siège Social : 12 Quai Salvette 24100 BERGERAC

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce de restauration, plats à emporter, restauration rapide, bar, salon de thé.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 5 000 euros représentés par des apports en numéraire

Président : Monsieur FOURTICQ-LAHITOLLE Sébastien, né le 17/02/1980 à Libourne (33500), demeurant 12 rue du Marais 24130 La Force

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERGERAC.

L2200957

ABONNEZ VOUS



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Par ASSP en date du 16/09/2022 il a été constitué une SCI dénommée :

LA DEMEURE DU CHOEUR

Siège social : 14, rue des frères Reisdorff 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC Capital : 426000 €
Objet social : l'acquisition de tous immeubles, construits ou non et leur aménagement, la construction de tous bâtiments, à usage d'habitation ou à usage professionnel, industriel, artisanal ou commercial, la location, la gestion, l'entretien de ces immeubles et, d'une manière générale, la mise en valeur du patrimoine de la société, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société au moyen de vente, échange, apport en société ou autrement. Gérance : Mme GALLAND VENDITTELLI Véronique demeurant 14, rue des frères Reisdorff 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC ; M CRUDER Roberta demeurant 14, rue des frères Reisdorff 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC
Cession de parts sociales : Toute cession de parts, pour quelle que raison que ce soit entre vifs et pour cause de mort, nécessite l'agrément de l'assemblée des associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX. L2200968



2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

ARKHOS

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 2, rue Le Bret -
24100 BERGERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BERGERAC du 12 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ARKHOS

Siège : 2, rue Le Bret - 24100 BERGERAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 30.000 euros

Objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé détenteur d'actions de catégorie A dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, chaque associé détenteur d'actions de catégorie B dispose d'un droit de vote plural correspondant à dix voix pour une action détenue.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Carine ROUSSEL, demeurant 1624 route de Pouchouneix - 24750 SANILHAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

POUR AVIS

Le Président
22VE04969



1 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
24750 BOULAZAC
Tél : 05 53 04 43 83

DRIV'WASH

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000,00 €

Siège social :
Zone Cré@ Vallée Sud
339 Croix de Cholet
24660 SANILHAC
RCS PERIGUEUX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à SANILHAC (24660) du mardi 6 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique,

- Dénomination : DRIV'WASH,

- Siège social : Zone Cré@ Vallée Sud - 339 Croix de Cholet - 24660 SANILHAC,

- Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

- Capital : 1.000,00 €,

- Objet social : - La commercialisation, l'installation de portiques de lavage, matériels et équipements haute pression et accessoires, l'activité d'entretien, de maintenance de portiques et matériels de lavage haute-pression et plus généralement de tout matériel de station de lavage automobile, l'achat et la vente de tous matériels, pièces détachées, produits de lavage s'y apportant ainsi que toutes prestations de services annexes ou complémentaires, la création, l'achat, la vente, la location, la prise en gérance de toutes entreprises et tous établissements se rapportant aux activités susvisées, connexes ou complémentaires,

- Président : Monsieur Patrick TROT demeurant Lieu dit Les Fontilles 24330 LA DOUZE,

- La Société sera immatriculée au R.C.S. de PERIGUEUX.

Pour avis et mention.

22VE04976

MODIFICATIONS

LA ROSE DES VENTS

Société civile au capital de 256 500 euros
Siège social : Les Quatre Vents
24250 DOMME
444 144 919 RCS BERGERAC

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 11 août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social de Les Quatre Vents 24250 DOMME à Tisoleil, 47, route d'Argentouleau 24200 SARLAT LA CANEDA, à compter du 11 août 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de réduire le capital social de 256 500 euros à 5 130 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante-six mille cinq cents euros (256 500 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq mille cent trente euros (5 130 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC

Pour avis

La Gérance

L2200857

CYRANO 369

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Zone Artisanale des
Planques
24680 LAMONZIE ST MARTIN
817 803 836 RCS BERGERAC

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « location, achat, vente et sous-traitance de la construction, de voitures, de bateaux et de tous véhicules à moteur » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L2200858



LVLS
109 AV du maréchal
LECLERC
33220 PINEUILH
Tél : 05 57 48 31 17

COILLOT CHRISTOPHE EURL

EURL au capital de 1500 €
25 route de Boursol, 33350 MOULIETS ET
VILLEMARTIN
RCS LIBOURNE 888 527 447

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'associé unique en date du 30 août 2022, la société COILLOT CHRISTOPHE EURL demeurant 25 route de Boursol à MOULIETS ET VILLEMARTIN (33350), a décidé de transférer le siège social à FOUGUEYROLLES (33220), Les Magiraux, à compter du 30 août 2022.

Le même jour, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 58 500 €, par incorporation de réserves, par voie de création de 5850 parts sociales nouvelles, entièrement libérées et attribuées à l'associé unique. Le capital social est désormais fixé à la somme de 60 000 €.

Les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de LIBOURNE. Nouvelle immatriculation au RCS de BERGERAC.

Pour avis.

L2200860



SOCIÉTÉ D'AVOCATS
76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS MODIFICATIF

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2022 de la Société **TELE CONFORT THERMIQUE**, SARL au capital de 145.000 euros, dont le siège social est fixé au 8, avenue Marcel Paul 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE, 671 980 423 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

- Monsieur Rémi TALLET, domicilié 21 rue Rouget de Lisle 24000 PERIGUEUX a été nommé Gérant de la société à comp-

ter du 31 août 2022 en remplacement de Monsieur Pascal BREGEGIERE, démissionnaire en date du même jour, et ce pour une durée illimitée.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L2200861



SOCIÉTÉ D'AVOCATS
76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS MODIFICATIF

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 31 août 2022 de la Société **ETABLISSEMENTS NABOULET MAGNAC**, SARL au capital de 30.489,80 euros, dont le siège social est fixé Croix de la Garenne - 24530 LA CHAPELLE FAUCHER, 340 035 039 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

- LA COMMANDERIE DU SAVOIR-FAIRE PERIGORDIN, SAS au capital de 5.000 euros, sise 22 rue Jules Theuiliers 24800 THIVIERS, 917 859 464 RCS PERIGUEUX, représentée par Monsieur Régis FOURNIER, domicilié 31 rue Charles Brissaud 17340 CHATELALLION-PLAGE, a été nommée Présidente de la société à compter du 31 août 2022 en remplacement de Madame Sylvie NABOULET, démissionnaire en date du même jour, et ce pour une durée illimitée.

- La date de clôture de l'exercice est fixée au 30 septembre. L'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 9 mois, allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022.

L'article 24 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L2200885



36 Cours Tourny - 24000 Périgueux
Tél: 05.32.26.39.29
contact@acea-avocat.com

AVIS DE MODIFICATION

Par Assemblée Générale du 30 septembre 2020, l'associée unique de la société par actions simplifiée « **TECHNIC FROID** », au capital de 150.000 euros, ayant son siège social situé ZAE Périgord Noir - Route de Souillac à SARLAT (24200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bergerac sous le numéro 341 992 899, n'étant plus tenue de désigner un Commissaire aux comptes Titulaire, a décidé, du non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Titulaire : DEL Associés, dont le siège social est situé à BRIVE (19100), 9 avenue Léo Lagrange, son mandat ayant pris fin avec l'exercice clos au 30 avril 2020. Pour Avis R.C.S. de BERGERAC

L2200909

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

MAALEJ

Société Civile Immobilière
Au capital de 20 200 €
Siège social : 32 rue Marcelin
Berthelot 24100 BERGERAC
910 835 305 R.C.S BERGERAC

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mai 2022, il a été décidé d'une augmentation du capital social s'élevant à 20 200 €,

- Par apport en numéraire d'un montant de 19 800 € par Monsieur Elias MAALEJ, associé ;

- Par apport en nature d'un bien immobilier sis à BERGERAC (24100) 50 rue du Pont Saint Jean, cadastré DK 743 et évalué à la somme de 20 000 € ; apport réalisé par Monsieur Gaël MAALEJ né le 15.04.1963 à SAKIET EDDAIER (Tunisie), agréé en qualité de nouvel associé par ladite assemblée ;

Soit la création de 199 parts sociales nouvelles d'un montant de 200 € chacune,

Portant le capital social à la somme de 60 000 € divisé en 300 parts sociales.

La réalisation définitive de cette augmentation a été constatée par acte authentique reçu par Maître Laurent PEYBERNES, notaire à BERGERAC (24) le 08.09.2022.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis, le Notaire.
22VE05001

AUTO CONTROLE DU LARDIN

SARL transformée en SAS
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 54 Avenue du 8
Mai 1945
24570 LE LARDIN ST LAZARE
885 355 198 RCS PERIGUEUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 01/09/2022, l'associé unique a décidé, à compter de cette même date, la transformation de la Société en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Thierry LACOMBE.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président de la société : M. Thierry LACOMBE, La Geoffrenie, 24120 BEAUREGARD DE TERRASSON.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis
La Gérance
22VE04862

TRUFFES DE LA ROCHE Société civile d'exploitation agricole au capital de 5.000 € sise LIEU DIT LAC EST 24750 CHAMPCEVINEL 477827901 RCS de PERIGUEUX, Par décision de l'AGE du 30/06/2022, il a été décidé de réduire le capital social 2.000 €, le portant ainsi à 3.000 €. Mention au RCS de PERIGUEUX 22VE04995

EL LASCAUX

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
42 rue du IV septembre - 24290 MONTIGNAC-LASCAUX
538 262 874 RCS PERIGUEUX

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 31/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 42 rue du IV Septembre - 24290 MONTIGNAC-LASCAUX à compter du 01/09/2022.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis.

22VE05002

DISSOLUTIONS

EUROPEENNE DE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 1 rue Saint Agnan, 24400 MUSSIDAN
Siège de liquidation : Coly
24400 SOURZAC
401179940 RCS PERIGUEUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 08/08/22 à Coly, 24400 SOURZAC a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice ALBERT, demeurant Coly, 24400 SOURZAC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation en date et à effet du 31/05/22. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

L2200854

2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

SUPPORT & DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 RUE LE BRET, 24 100 BERGERAC
Siège de liquidation : 2 rue le bret
24100 BERGERAC
901 871 004 RCS
bergerac-24100

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/08/2022 au 2 rue le Bret 24100 BERGERAC a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gaëtan BONNIEUX, demeurant APPT 16A RUE DU MERLANDOU 24100 BERGERAC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

22VE04982

Dissolution Anticipée

A LA CROISEE DES MINERAUX
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : BASSE GREZE
24480 ALLES SUR DORDOGNE
851 804 641 RCS BERGERAC

Aux termes d'une décision en date du 31 Mai 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Ludovic CHARRON, demeurant BASSE GREZE - 24480 ALLES SUR DORDOGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
22VE05000

2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

SCEA DU CHATEAU K
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 239.460 euros
Siège social : Lieu-dit le Fougueyrat
24240 MONESTIER
491 174 363 RCS BERGERAC

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 août 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 août 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Katharina MOWINCKEL, demeurant Skareveien 49 5174 MATHOPEN (NORVEGE), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit le Fougueyrat - 24 240 MONESTIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
22VE04964

FONDS DE COMMERCE

Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON (Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT», titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 22 août 2022, enregistré à PERIGUEUX, le 2 septembre 2022, 2404P01-2022 N 12057, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Thierry PARCELLIER, époux de Madame Sylvie PICART, demeurant à TRELISSAC (24750) lieu-dit Les Romains, A :

La Société dénommée **PARCELLIER ENERGIE**, dont le siège est à NONTRON (24300) Goulat, identifiée au SIREN sous le numéro 917543498 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de vente de fuel domestique et livraison de fuel domestique sis à Les Romains commune de TRELISSAC (24750), connu sous le nom commercial PARCELLIER ETS immatriculé au RCS de PERIGUEUX sous le n° 390772606

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (366 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments corporels pour 70.000 euros et aux éléments incorporels pour 296.000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L2200901

POUR TOUTES VOS ANNONCES LÉGALES

05 56 81 17 32

annonces-legales@vie-economique.com



Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON
(Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry

notarial de SAINT ASTIER (24110) où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

L2200985

NAUTÉ UNIVERSELLE entre :

Monsieur Philippe Gilbert Jacques Noël BOGLIO, Né à MARSEILLE (13000), le 25 février 1983 et **Madame Sylvie MARTINI**, Née à BERGERAC (24100), le 6 mai 1965. Domicile : à EYMET (24500) 52 route de Ste Foy Le Tuquet Blanc.

Date et lieu de mariage : le 8 juillet 1989, à la mairie d'EYMET.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L2200881

Suivant acte reçu par Me CANDAU, Notaire à BERGERAC, le 15/09/22, Monsieur David Gordon Godfrey **WILSON**, retraité, et Madame Kathleen Elizabeth HILL, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-MARTIN-DE-GURSON (24610) 7 route de la Plagne, soumis au régime matrimonial de la séparation de biens, ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

L2200924

AUTRES ANNONCES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 septembre 2011,

Madame Anne-Marie Mélanie VAN CAMP, en son vivant retraitée, demeurant à BERGERAC (24100) 11, rue Alain Fournier.

Née à AVION (62210), le 15 décembre 1937.

Veuve de Monsieur Michel Cyrille Edmond WARTELE et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BERGERAC (24100) le 28 juillet 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me CANDAU, Notaire à BERGERAC (Dgne), 34, bd Victor Hugo, le 14 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dudit notaire, référence CRPCEN : 24024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BERGERAC de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2200925

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 novembre 2018,

Madame Andrée Marguerite BONTEMPS, en son vivant retraitée, demeurant à LOLME (24540) EHPAD Combe de Biron.

Née à BERGERAC (24100), le 11 avril 1921.

Veuve de Monsieur Augustin Henri Gustave LEURET et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LOLME (24540) (FRANCE), le 3 juillet 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Michel MONTEIL, Notaire à BERGERAC (Dgne), 34, bd Victor Hugo, le 16 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MONTEIL, notaire à BERGERAC, référence CRPCEN : 24024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BERGERAC de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2200969

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 mai 2010,

Monsieur Jean Jacques ROUDEAU, en son vivant retraité, demeurant à PERIGUEUX (24000) 13 rue Docteur Gaillard. Né à PERIGUEUX (24000), le 9 avril 1946. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PERIGUEUX (24000) (FRANCE), le 24 juin 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent BARNERIAS DESPLAS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial, dénommée «Anne PILLAUD - Vincent BARNERIAS-DESPLAS - Mathilde VAUBOURGOIN - Julien COPPENS, Notaires associés», ayant son siège social à PERIGUEUX, 2 bis Rue Victor Hugo, le 12 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent BARNERIAS DESPLAS, notaire à PERIGUEUX, référence CRPCEN : 24003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2200926

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la SELARL «LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT», titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 1^{er} septembre 2022, enregistré à PERIGUEUX, le 09 septembre 2022, 2404P01 2022 N 01301, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Line SALLAT, commerçante, demeurant à VARAIGNES (24360) Les Faures, née à L'ISLE-D'ESPAGNAC (16340) le 9 septembre 1996.

A :

La Société dénommée **AQUARELLE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à PIEGUT-PLUVIERS (24360), 23 Rue des Alliés, en cours d'identification au SIREN.

Désignation du fonds : fonds de commerce de PRET A PORTER VETEMENT HOMME FEMME ENFANT - CADEAUX sis à 23 Rue des Alliés - 24360 PIEGUT PLUVIERS, lui appartenant, connu sous le nom commercial LAQUARELLE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX, sous le numéro 326 932 720.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 02 septembre 2022.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL «Les notaires du Périgord Vert» 24 Avenue Jules Ferry 24300 NONTRON où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L2200982



Ch. HENNEQUIN-LAGARDE
A. VIGARA-CLIMENT
NOTAIRES ASSOCIES
53, Avenue Jean Jaurès
BP 24
24110 SAINT ASTIER

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Arielle VIGARA-CLIMENT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Christian HENNEQUIN-LAGARDE, Arielle VIGARA-CLIMENT, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-ASTIER, Dordogne, le 13 septembre 2022, enregistré à PERIGUEUX, le 15 septembre 2022, Dossier 2022 85356 ref 2404P01 2022 N 1342, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Véronique Ida Sonia MONTORIOL, demeurant à PERIGUEUX (24000) 11 cours Fenelon. A : **Monsieur Hugo Jean LARUE**, demeurant à BRANTOME (24310) 26 avenue Dessales Quentin, Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR TABAC JOURNAUX FDJ sis à PERIGUEUX, 11 Cours Fenelon, connu sous le nom commercial BISTRO DE V&M. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQ MILLE EUROS (105 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, aux adresses indiquées en tête des présentes où domicile a été élu à cet effet. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 septembre 2022 enregistré le 13 septembre 2022, au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de PERIGUEUX, sous les références 2022 00083988, référence 2404P01 2022 A 01448.

Monsieur Michel LAJARTHE, domicilié La Perdicie, 24630 JUMILHAC-LE-GRAND, immatriculé sous le numéro SIRET 304 832 637 00017,

a cédé à la société **LAJARTHE**, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, ayant son siège social sis 2 rue Alfred Nobel, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 917 461 279

un fonds de maçonnerie et de gros œuvre sis et exploité à La Perdicie, 24630 JUMILHAC-LE-GRAND, moyennant le prix global de 200.000 euros avec entrée en jouissance au 1^{er} septembre 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de la société SEVEN, 2 rue Alfred Nobel, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE.

Pour avis.

L2200986



2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

SNC DES TROIS MOULINS

Société en nom collectif au capital de 15.001 euros
Siège social : Domaine de Garraube
24520 LIORAC SUR LOUYRE
382 133 957 RCS BERGERAC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIORAC SUR LOUYRE, du 15 avril 2022, Monsieur Alain GARNIER, associé en nom, a cédé à Monsieur Henry GARNIER 344 parts sociales qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée. Monsieur Alain GARNIER n'est désormais plus associé de la société. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC. Pour avis La Gérance 22VE04962


REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Philippe LOUTON, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Jean-Philippe LOUTON, Grégory LOMPRES, Elodie BERNERON, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial EYMET (Dordogne), Place de la Gare, CRPCEN 24032, le 30 août 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMU-

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

 **Me Danielle LAMOND**
Notaire Associé
Membre de la SCP "Gilles
GIROUX, Pierre de Cumond et
Danielle LAMOND"
Titulaire d'un Office Notarial à RIBERAC
24600 1 rue du Cdt F Pichardie
0553925050

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à MAREUIL EN PERIGORD (LEGUILLAC DE CERCLES et MONSEC)

LA TOUR BLANCHE-CERCLES (CERCLES)

Description

Parcelles en nature de taillis-bois et futaie-bois.

La vente se compose de plusieurs lots à savoir :

LOT 1 : A MAREUIL EN PERIGORD (LEGUILLAC DE CERCLES), les parcelles 235A325, 235A326, 235A332, 235A338 - 235ZA8, le lot pour une superficie totale de 6ha30a09ca au prix de 10350 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus. (1850 euros)

LOT 2 : A MAREUIL EN PERIGORD (MONSEC), les parcelles 283C307, 283C315, 283C320 et 283C321, le lot pour une superficie totale de 00ha93a25ca au prix de 1585 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus (500 euros).

LOT 3 : A LA TOUR BLANCHE-CERCLES (CERCLES), les parcelles 93Y60,93Y61,93Y68,93Y70, 93Y152, le lot pour une superficie totale de 00ha91a44ca et un prix de 1537 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus (500 euros).

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 14 septembre 2022, pour faire connaître à Maître LAMOND Danielle, notaire à RIBERAC, mandataire des vendeurs, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

Pour avis

Maître LAMOND Danielle
22VE04967

 **Me Danielle LAMOND**
Notaire Associé
Membre de la SCP "Gilles
GIROUX, Pierre de Cumond et
Danielle LAMOND"
Titulaire d'un Office Notarial à RIBERAC
24600 1 rue du Cdt F Pichardie
0553925050

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à RIBERAC Les Fougères Sud

Description


Trois parcelles de bois taillis :Cadastrées : BR76 / BR81 / BR176

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de 4500 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 16 septembre 2022, pour faire connaître à Maître Pierre DE CUMOND notaire à Ribérac, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

Pour avis

Me Danielle LAMOND
22VE04992

 **ETIENNE DUBUISSON**
Notaire associé
ACTION NOTAIRE
Selarl
48 rue Gambetta
24310 BRANTOME EN
PERIGORD

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du code forestier, les propriétaires des parcelles boisées, contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à

PAUSSAC et SAINT- VIVIEN, le Grand Clos et la Fontaine du meunier

Description

Parcelles de bois-taillis: AL 0121-AL 0177. Totale surface 00ha 72a 17ca.

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de 1000,00 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 21/09/2022, pour faire connaître à Maître DUBUISSON, notaire à BRANTOME, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

22VE04999

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 07 septembre 2022)

SARL LES TONTONS BRINGUEURS, 103 Avenue Paul Doumer, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 850 402 439. Service de débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ; service de restauration à emporter et sur place avec service à table, bar brasserie licence Iv en location gérance. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2021, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principal. Délai pour former recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401524955420

LABARRE Catherine, 13b Rue des Déportés, 24150 Lalinde, RCS BERGERAC 520 287 616. Restaurant Et Salon De Thé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2021, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401524955417

LABARRE Denis William, le Bourg, 24440 Saint-Avit-Sénieur, RCS BERGERAC 750 837 767. Restauration Bar Alimentation Générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2021, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former

recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401524955413

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 07 septembre 2022)

SARL AGENCE ASSISTANCE SERVICES CONSEILS (A.A.S.C.), 25b Avenue Wilson, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 507 458 297. Permanence et garde téléphonique médicales para médicales secrétariat général médical commercial Expert assistance et conseil aux collectivités locales et professions libérales. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2021 désignant mandataire judiciaire Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401524955410

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2022)

MALIVERT Eric, 61 avenue Georges Pompidou, 24700 Montpon Menesterol. 524 758 513 RM 24. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2021, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2200967

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 15 septembre 2022)

SAS Natur'Concept, la Petite Borie, 24750 Boulazac Isle Manoie, RCS Greffe de Périgueux 824 870 596. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2022_2402_201

SARL AS, 16 Rue Chancelier de l'Hôpital, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 495 221 806. Débits de boissons. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2022_2402_202

CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE
RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

(Jugement du 06 septembre 2022)

MINKO Nathalie, Françoise, Marie, 6 route Jean Julian, 24430 Coursac. 838 216 125 RM 24. Jugement prononçant la clôture de la procédure de rétablissement professionnel.

L2200962

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 06 septembre 2022)

FONTAINE Clément, La Fargennerie, 24330 Saint-Pierre-de-Chignac.797 444

395 RM 24. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2200963

GOUIN Isabelle, 3 rue du Marché, 24460 Agonac. 803 953 850 RM 24. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2200964

FERREIRA COELHO Andrina, 107 avenue de l'Agora - Rsdce le Bief n°2 - Boulazac, 24750 Boulazac Isle Manoie. 751 022 039 RM 24. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2200965

FOURNERAUT Sébastien, 14 rue Puebla, 24000 Périgueux. 812 244 614 RM 24. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2200966

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

(Jugement du 13 septembre 2022)

FRANCE INTERNATIONAL TELE-COM COMPANY

Siège : 29 Rue de la République 62460 Divion (RCS 6201 838 016 756)

Établissement secondaire : 7 Rue du Lys 24000 Périgueux

Le Tribunal de Commerce de TOURS a prononcé en date du 13/09/2022 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2022J220 date de cessation des paiements le 13/09/2022, mandataire judiciaire : Selarl MJ Corp, mission conduite par Maître Bertrand BOUDEVIN 26 rue Jules Favre CS 94312 37043 Tours cedex 1 . Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

L2200961

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PÉRIGUEUX

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PÉRIGUEUX a clôturé le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de : **l'Association MONTAGRIER SPORTS ET LOISIRS** ayant son siège à la Mairie - 24350 MONTAGRIER. Activité : club de sports et loisirs. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200973

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PÉRIGUEUX a clôturé le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de : **M. Bernard LE CAM**, demeurant 2200 Route de la Falaise - 24640 LE CHANGE BASSILLAC ET AUBEROUCHE. Activité : Exploitant agricole. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200974

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PÉRIGUEUX a prononcé la CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de : **la S.C.I. DES DEUX RIVES**, ayant son siège 2, rue du Commandant Boisseuilh - 24110 ST ASTIER et de : **Madame Annie DUPUY** demeurant 3 rue d'Orton 33450 MONTUSSAN. Activité : Achat et gestion d'immeubles. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200975

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de : **M. Léon SAGLAM**, demeurant 32 rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX. Activité : Service de soutien à l'exploitation forestière en tant que gérant de la SARL EFD. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200976

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a modifié le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de : **Mme Annick LAUBUGE**, demeurant La Côte - 24270 PAYZAC. Activité : Chef d'Exploitation. COMMISSAIRE AU PLAN : SCP L.G.A. 78 rue Victor Hugo - 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Madame Amal ABOU-ARBID. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200978

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a modifié le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE en l'allongeant de TROIS ANS, pour le porter à DIX ANS, de : **M. Alain DUBREUIL**, demeurant «Meynet» - Route de Saint Yrieix - 24270 PAYZAC. Activité : Exploitant agricole. COMMISSAIRE AU PLAN : SCP L.G.A. 78 rue Victor Hugo - 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200979

AVIS

Par jugement en date du 05 Septembre 2022, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a homologué le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE pour une durée de 12 ANS de : **La S.A.R.L. LA SIGONIE**, inscrite au RCS de PERIGUEUX sous le n° 454 068 123 ayant son siège La Sigonie - 24380 LACROPTÉ. Activité : Activité et travaux agricoles. COMMISSAIRE AU PLAN : S.C.P. LGA 78 rue Victor Hugo - 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID. A ordonné la publicité dudit jugement.

L2200980

47. LOT-ET-GARONNE

CONSTITUTIONS



LES BLÉS D'AGEN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 47 cours du 14 juillet, 47000 AGEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGEN du 17/08/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LES BLÉS D'AGEN

Siège : 47 cours du 14 juillet, 47000 AGEN

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds artisanal de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, traiteur.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Charlene JONO, demeurant 53 rue Tchekov, 47000 AGEN

Directeur général : Monsieur Cédric LIBAYROU, demeurant 53 rue Tchekov 47000 AGEN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AGEN.

POUR AVIS

L2200873

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Dénomination : **LEMARLO**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1 000 €

Siège social : 24 Rue du Basque (47310) SERIGNAC-SUR-GARONNE

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen

Gérants :

- M. Eric, Bernard, Christian ROSSI, demeurant 24 Rue du Basque (47310) SERIGNAC-SUR-GARONNE

- Mme Marie-Claire HAMON (épouse ROSSI), demeurant 24 Rue du Basque (47310) SERIGNAC-SUR-GARONNE

- M. Nicolas GONTERO, demeurant 2031 Route du Bruch (47600) ESPIENS

- Mme Aurélie, Cécile HAMON (épouse GONTERO), demeurant 2031 Route du Bruch (47600) ESPIENS

Durée : 99 ans

Cessions de parts : libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas

RCS : AGEN

L2200902



SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOE du 15 septembre 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : **HOLDING GLC**

Siège social : 6 Rue de L'Aubépine, 47550 BOE

Objet social :

- la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participations et de valeurs mobilières dans des sociétés ou groupes de sociétés ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements de participation, à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou autrement ;

- toutes prestations de services concourant à la gestion commerciale, publicitaire, économique, administrative, financière, comptable, juridique ou encore à la gestion des ressources humaines de toutes entreprises ou sociétés ainsi que toutes activités similaires, connexes ou complémentaires;

- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations immobilières, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de biens immobiliers ou par voie de création, de souscription à une augmentation de capital, d'acquisition de droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, ou autrement intéressant une ou plusieurs sociétés à prépondérance immobilière ;

- l'aliénation du ou des immeubles, des titres de participation et/ou valeurs mobilières de placement devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ;

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 000 €

Gérance :

M. Fabrice CHAUMETTE, demeurant 6 Rue de L'Aubépine, 47550 BOE,

Mme Nathalie GRABÉ épouse CHAUMETTE, demeurant 6 Rue de L'Aubépine, 47550 BOE,

Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associés et agrément requis dans les autres cas

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance

L2200914



SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROQUEFORT du 16 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **ABATTAGE ELAGAGE SOUBIRON**

Siège social : Impasse de Lasnauzes, 47310 ROQUEFORT

Objet social : L'élagage, l'abattage, l'entretien d'espaces verts ; la réalisation de tous travaux d'entretien de jardins et espaces verts,

Durée de la Société : quatre-vingt-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

trication de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Yvon BROUSSE, demeurant 272, Chemin de Lespigue, 47340 SAINT ROBERT,

assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'AGEN.

Pour avis

La Gérance

L2200930

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CLAIRAC en date du 9 septembre 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BATJ IMMO

SIEGE SOCIAL : 20 rue Anatole Larrat, 47320 CLAIRAC

OBJET :

- l'acquisition, l'exploitation de biens immobiliers, l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée,

- le commerce de meubles et petits mobiliers, neufs ou d'occasion et ventes de produits issus de producteurs locaux,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros en numéraire

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Anthony TO-DESCHI, demeurant 20 rue Anatole Larrat, 47320 CLAIRAC.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Benoit JULE, demeurant 16 avenue du Président Kennedy, 49240 AVRILLE.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis, le président

22VE04979

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à AGEN (47), du 2.09.2022 enregistré au SPFE AGEN 1, le 08.09.2022. Dossier 2022 00055376 Référence 4704P01 2022 N 01001, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI JULVIN L&G.

Siège social : LE PASSAGE (47), 558 avenue des Pyrénées

Durée : 99 ans

Capital social : 400,00 EUR.

Apports : en numéraire.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Mr Vincent BERNARD et Mme Julie VIALLET demeurant ensemble à AGEN (47) 32 cours Washington.

La société sera immatriculée au RCS d'AGEN (47).

Pour avis La Gérance.
22VE04991

GT INVEST. SARL au capital de 8 000 €. Siège social : Zone industrielle de Belloc - 47700 CASTELJALOUX. 810 152 330 RCS AGEN. L'assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 2022 a réduit le capital social d'une somme de 4.000 €, pour le ramener à 4.000 €, par voie de rachat suivi d'annulation de 400 parts. Le procès-verbal de la gérance du 6 septembre 2022 a constaté que la réduction du capital se trouvait réalisée à la même date et a modifié les statuts en conséquence. Il en résulte les mentions suivantes à publier : Ancienne mention : Capital social : 8.000 € - Nouvelle mention : Capital social : 4.000 €. Modification sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis. La gérance.

L2200852



Cabinet Silva
8 rue Paul Valéry
47200 Marmande
www.groupe-bsf.fr/
cabinet-silva/

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EMIT

Société civile au capital de 5 321,39 €
Siège social : 4 Impasse des Avocettes-47200 MARMANDE
339 389 330 RCS AGEN

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Isabelle TIGNARRANI, demeurant 4 Impasse des Avocettes 47200 MARMANDE, pour une durée indéterminée à compter dudit jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AGEN.

Pour avis
La Gérance

L2200862

AGRANIX

SAS au capital de 94.581 euros
ZAC de Nombel
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot
423 708 528 R.C.S. AGEN

Le 9 septembre 2022, l'associé unique a nommé, en qualité de nouveau Président et en remplacement de Mr Manuel MAIRE, Mr Hubert ROLLAND domicilié ZAC de Nombel- 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot (qui par conséquent n'est pas maintenu dans ses fonctions de Directeur Général).

L2200866

ALIENOR CEMENTS

SAS au capital de 19 000 000 €
Siège social : 47400 TONNEINS
1 rue Albert Einstein Zone Industrielle
André Thévet
810 698 282 R.C.S. AGEN

Par décision de l'associé unique le 22/06/2022, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de CAC suppléant de la société SALUSTRO REYDEL - SOCIETE ANONYME, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AGEN.

L2200871

ABONNEZ VOUS



JURI-LAWYERS CONSULTANTS

Société d'Avocats Inter-barreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 MARMANDE
05-53-76-06-06

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/22, l'AGE des associés de la SAS **TRADITAB**, au capital de 800 000€, sise 41 cours de la Marne, 47400 TONNEINS, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n°501 030 670, a décidé de transférer le siège social Rue Albert Einstein, Parc d'activités André Thévet, 47400 TONNEINS à compter du 01/09/22, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

L2200876



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société **LE PARC**, Société à responsabilité limitée, au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé 25 Rue Louis Vivent, 47000 AGEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 315 797 019 RCS AGEN, en date du 1^{er} août 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 12 septembre 2022 :

1/ le capital social a été réduit d'une somme de 75 000 euros, pour être ramené de 200 000 euros à 125 000 euros par rachat et annulation de 375 parts sociales et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille euros (125 000 euros).»

2/ l'objet social a été étendu aux activités suivantes :

- Chambres d'hôtes, table d'hôtes, cours de cuisine, formation, vente de conserves et produits du terroir, conseils dans l'organisation des entreprises de restauration.

Et l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

La Gérance

L2200883



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2022 des associés de la Société **GENUS**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 190 Chemin du Hournay, 47700 CASTELJALOUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 911 175 818 RCS AGEN, que le capital social a été augmenté de 513 000

euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent quatorze mille euros (514 000 euros).

Pour avis

La Gérance

L2200884



19 avenue du Président John Fitzgerald
Kennedy
BP 50330, 33695 Mérignac Cedex

MA2I

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000,00 euros
Siège social : Zone Industrielle du Clos de Bardy 47500 FUMEL
478 015 340 RCS AGEN

TRANSFORMATION EN SAS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 septembre 2022 que les associés ont décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

Les modifications sont les suivantes :

Forme : Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration : Il a été mis fin aux fonctions de gérants de Monsieur Bernard DUPLAN et de Monsieur Philippe GUIRAUDIES

A été nommé en qualité de Président de la société : Monsieur Bernard, Noel, Joseph DUPLAN né le 25 décembre 1961 à TONNEINS (LOT et GARONNE) demeurant à SAINT GEORGES (47370) Las Grezettes,

A été nommé en qualité de directeur général de la société : Monsieur Philippe GUIRAUDIES né le 14 janvier 1965 à FUMEL demeurant à SAINT-VITE (47500) Lapoujade,

Admission aux assemblées et participation aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La valeur nominale des actions reste inchangée à 100 €.

En outre, l'assemblée générale a pris acte du changement de dénomination de la voirie par la commune de FUMEL. Le siège social de la société est donc fixé à FUMEL (47500) 257 Route de PERIGUEUX.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

L2200886

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 septembre 2022 de la société **TEMPUS 47**, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 10 Rue Albert Ferrasse, 47550 BOE, immatriculée au RCS sous le numéro 823 144 365 RCS AGEN :

- La société **GENUS**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 190 Chemin de Hournay, 47700 CASTELJALOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 911 175 818 RCS AGEN, a été nommée en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Thierry SIMON, démissionnaire,

- Monsieur Thierry SIMON a été désigné en qualité de représentant permanent de la Société **GENUS** pour l'exercice du mandat social de Présidente de la Société **TEMPUS 47**.

POUR AVIS

Le Président

L2200888



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une décision en date du 01 juillet 2022, l'associée unique de la société **ETABLISSEMENT JP GONZATO**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social sis MIN d'Agén Boé - 47550 BOE, immatriculée sous le numéro 345 108 161 RCS AGEN, a nommé Monsieur Sébastien RESSES, demeurant Pont Fourcat - 82110 LAUZERTE, en qualité de gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Emmanuel DEDAËLE, démissionnaire.

Pour avis

Le Gérant

L2200907



170, Route de Bordeaux
47700 CASTELJALOUX
Téléphone : 05.53.89.61.30

BIANCHI - GUIONIE

SELARL au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 46 Grand' Rue
47700 CASTELJALOUX
RCS AGEN 390 859 759

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 19 août 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter de ce jour comme suit :

-Ancienne mention : 46 Grand' Rue - 47700 CASTELJALOUX

-Nouvelle mention : 12 Rue Henri IV - 47700 CASTELJALOUX

L'article 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance.

L2200908



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 12 septembre 2022, l'associée unique de la société **JNC SHOES, SARL** au capital de 28 500 euros, ayant son siège social sis 7 Allée de Lacapelette, Parc Commercial O'Green, 47550 BOE, immatriculée au RCS sous le numéro 811 947 597 RCS AGEN, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 28 500 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Julien SARRAZIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : La Société JSI, SARL au capital de 225 150 euros, ayant son siège social sis Lieu-dit Petit Raillassis, 47240 BON-ENCONTRE, immatriculée sous le numéro 839 956 661 RCS AGEN.

Pour avis

Le Président

L2200921

M^{me} Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50 000 €
25 allées Pasteur, Malhera
64100 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744



INNOVATION - DE OLIVEIRA - LOPES (ETUDE & INGENIERIE)

SIGLE : I.D.L.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 300.000 €
Siège social : 810, route d'Agen
47110 DOLMAYRAC
442 675 278 RCS AGEN

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date et à effet du 02/09/2022, il a été pris acte :

- De la démission de Monsieur Albert DE OLIVEIRA des fonctions de Président qu'il exerçait au sein de la société,

- De la nomination de la Société « ELEVATION », SARL Unipersonnelle au capital de 10.000 € dont le siège social est fixé à DOLMAYRAC (47110) 810, route d'Agen, immatriculée sous le numéro 918 012 238 au RCS D'AGEN (47), représentée par sa Gérante et Associée Unique Madame Emmanuelle LANGLADE, en remplacement en qualité de Présidente de la société,

- De la modification de la dénomination

sociale qui devient : INNOVATION - DE OLIVEIRA - LANGLADE (ETUDE & INGENIERIE)

Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

L2200922

SAS AMBULANCES SERIGNACAISES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 5, PLACE DE L'EGLISE
47310 SERIGNAC SUR GARONNE
RCS AGEN 443 209 614

Le 26/08/2022, la collectivité des associés a nommé Mr Hervé GRUYER demeurant 1, rue GRAMONT 47000 AGEN en qualité de Directeur Général à compter du dudit jour. Modification sera faite au RCS AGEN. Pour Avis

L2200927

AUGMENTATION DU CAPITAL

BEEF HOUSE

SAS Au capital de 8.000 Euros
Siège social : ZAC de Fabas 120 avenue de Bigorre 47550 BOE
905 100 707 RCS AGEN

Le 1^{er} août 2022, l'AGE a décidé d'augmenter le capital de somme de 32 000 Euros pour le porter à la somme de 40 000 Euros. Mention faite au RCS d'AGEN

L2200934



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Par décision du 13 septembre 2022, l'associée unique de la société **SARL S.A.M.**, Société à responsabilité limitée, au capital de 161 000 euros, siège social sis 63/65 Boulevard Gambetta, 47200 MARMANDE, immatriculée sous le n°481 996 460 RCS AGEN, a décidé une augmentation du capital social de 223 790 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 161 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 384 790 euros

Pour avis

La Gérance

L2200959



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2022 de la société **SATAR INVESTISSEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé Marché d'Intérêt National, 47000 AGEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 530 913 896 RCS AGEN, la Société INSECO INVESTISSEMENT, Société à respon-

sabilité limitée au capital de 1 944 euros, dont le siège social est situé Marché d'Intérêt National, 47000 AGEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 101 255 RCS AGEN, a été nommée en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Julien GARNIER, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L2200970

SCI DE GUIRALET

Guiralet
47360 - PRAYSSAS
RCS AGEN : 334 069 887

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 9 février 2022, les associés de la SCI DE GUIRALET, ont constatées les modifications suivantes de la Société Civile Immobilière DE GUIRALET, au capital de 514820.33 EUROS, ayant son siège social à PRAYSSAS (47360), Guiralet, et immatriculée au RCS d'AGEN, sous le numéro 334 069 887 et identifiée au SIREN sous le numéro 334 069 887 :

- Nomination de Madame Pascale Virginie Inès PITTSY JANSSENS CASTEELS épouse de Monsieur Jean François STEELS, demeurant à 1246 CORSIER-GENÈVE (SUISSE), route de Bellebouche 10C, en qualité de gérante, à compter du 09 février 2022, en remplacement de Monsieur Yves Emile JANSSENS CASTEELS, demeurant à UCCLE (1180 BRUXELLES) (Belgique), avenue Winston Churchill 28, démissionnaire de sa fonction de gérant mais maintenu en qualité d'associé.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN.

Pour avis,
La Gérance.

L2200983



LA SUITE
SAS au capital de 1 000 €
porté à 16 000 €
Siège social :
510 Route du Golf
47 290 CASTELNAUD DE
GRATECAMBE
838 518 199 RCS AGEN

MODIFICATION DU CAPITAL NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par délibération en date du 22/08/2022, l'assemblée générale a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 15 000 € par émission de 1 500 actions nouvelles de numéraire, et le porter de 1 000 € à 16 000 € ;

- de prendre acte du changement d'adresse du siège social ;

- de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 01/07/2022, pour une durée illimitée, M. Maxime GAILLARD demeurant à FONGRAVE (47260) Lieu-dit Feuillade ;

- de modifier les articles 4, 6 et 8 des statuts

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis

22VE04971

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue François Neveux
ZAC de Tranque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

LE VESTIAIRE IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.200 euros
Siège social : 916 avenue du

Midi
47000 AGEN
914 567 904 R.C.S. AGEN

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 15 juillet 2022, il résulte que la dénomination sociale a été remplacée par LA TRIBUNE DE L'IMMOBILIER, que l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence et que Monsieur Mohcine EL HAOUARI, demeurant Aux Cardinais - 47270 SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Lucas TOLLOT, démissionnaire.

POUR AVIS, Le Président.
22VE04963



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIÈRE SAGUMO
Société Civile
Au capital de 3.048,98 euros
FRANCESCAS (47600) Avenue
de Ligardes
RCS AGEN 404 715 112

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 29.08.2022 déposée au rang des minutes de Me Séverine DELAGE-RECONDO, Notaire à MEZIN (47170) le 29.08.2022 la société SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SAGUMO demeurant FRANCESCAS (47600) Avenue de Ligardes, a décidé de transférer le siège social à LIGARDES (32480) Lieudit "Le bourdieu" à compter du 29.08.2022.

Modification au RCS d'AGEN. Nouvelle immatriculation au RCS d'AUCH

Pour avis.
22VE04960



SERRURERIE
METALLERIE SOPEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 519 rue Sacha
Guitry
47520 LE PASSAGE
523 889 038 RCS AGEN

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2022, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 519 rue Sacha Guitry, 47520 LE PASSAGE au 500 route d'Agen 47310 ESTILLAC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance
22VE05003

LIET PIERRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 100 000,00 euros
Siège social : 29, Boulevard
Scaliger, 47000 AGEN
849 872 114 RCS AGEN

MODIFICATION DU CAPITAL ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

En date du 12 septembre 2022, l'association unique a pris les décisions suivantes:

- L'augmentation du capital social de QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 €) à compter de ce jour par création de 9 500 nouvelles actions de DIX EUROS (10,00€) :

Ancienne mention : Capital social : 5 000,00 euros

Nouvelle mention : Capital social : 100 000,00 euros

- Le transfert du siège social de la société du 29, Boulevard Scaliger 47000 AGEN au Lieudit Le Couloumé 47310 LAMONTJOIE à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AGEN

Pour avis

22VE04966

DISSOLUTIONS



JL AUTOMOBILES - SASU au capital de 1 000 € - Siège social : Lacassore - 47400 VILLETON - SIREN 835 161 530 - RCS AGEN / Selon décisions du 31/07/2022, l'Associé Unique a prononcé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Le liquidateur est Mr Joao Marcos LOUREIRO GONCALVES domicilié Coumets Bas - 47200 MARMANDE. L'adresse du siège social est l'adresse à laquelle a été fixé le siège de la liquidation et à laquelle devront être notifiés tous actes et documents et adressées toutes correspondances. Dépôt légal au RCS d'Agén

L2200918

FONDS DE COMMERCE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître François CALVET, notaire associé de la Société : « Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Office Notarial Saint-Cyr, titulaire d'un Office Notarial » ayant son siège à VILLENEUVE SUR LOT, 45 rue des Vignes, le 30 août 2022, enregistré à AGEN 1, le 2 septembre 2022. Dossier 2022 00054300 référence 4704P01 2022 N 00980, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **MCM**, dont le siège est à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) rue SCI BRUNET 8 rue de Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 834108847 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AGEN. A :

La Société dénommée **RF GARDES**, dont le siège est à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (47110) 6 avenue René Bouchon, identifiée au SIREN sous le numéro 917993172 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AGEN.

Désignation du fonds : fonds de commerce de négoce de confection vente de prêt à porter accessoires petite maroquinerie et chaussures pour hommes et femmes sis à VILLENEUVE SUR LOT (47300) 8 rue de paris.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),

au matériel pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

L2200981

RÉGIMES MATRIMONIAUX

SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François BERNARD, Notaire à MEZIN (47170), 8 Boulevard Armand Fallières, le 13.09.2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre Monsieur Bernard LABAT, agriculteur, et Madame Catherine Marylène SOURBEY, sans profession, demeurant ensemble à GUEYZE (47170) lieudit "La Violette". Monsieur est né à NERAC (47600) le 17.02.1957, et Madame est née à TONNEINS (47400) le 08.08.1960. Mariés à la mairie de TONNEINS (47400) le 17.05.1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur et Madame sont de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

22VE04975

SCP BAUDOIN SAEZ
Parc d'Activité André
Thevet
Rue Albert Einstein
47400 TONNEINS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vincent BAUDOIN, Notaire à TONNEINS, le 14 septembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :

Monsieur Michel GIGLIOLINI, retraité, et **Madame Maïté MAZZARIOL**, retraitée, demeurant ensemble à CALONGES (47430) 1794 route de Sainte Gemme.

Monsieur est né à MARMANDE (47200) le 7 août 1958

Madame est née à BORDEAUX (33000) le 14 avril 1959

Mariés à la mairie de TONNEINS (47400) le 1er décembre 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

22VE04988

AUTRES ANNONCES

Maître Denis ORIFELLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Denis ORIFELLI et Sylvie ORIFELLI-TEILHET », titulaire de deux Offices Notariaux, l'un à SAINTE BAZEILLE (47180), l'autre à MARMANDE (47200)

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 Juin 2019,

Madame Joan Anne GRIFFITH, demeurant à MARMANDE (47200) 370 rue de Massur BEYSSAC, née à CRICKHOWELL (ROYAUMEUNI), le 14 février 1948. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité britannique. Décédée à MARMANDE (47200) (FRANCE), le 29 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Denis ORIFELLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Denis ORIFELLI et Sylvie ORIFELLI-TEILHET », titulaire de deux Offices Notariaux, l'un à SAINTE BAZEILLE (47180), l'autre à MARMANDE (47200), le 9 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AGEN.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Denis ORIFELLI, notaire à SAINTE BAZEILLE (47180), 4 place Clément Sigalas, référence CRPCEN : 47067, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AGEN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Maître Denis ORIFELLI

L2200935

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 avril 2002,

Monsieur Rolland, Marie, Julien BESNARDEAU, en son vivant avocat honoraire au barreau de Paris, demeurant à SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA (47340) La Bourdonne.

Né à CHATEAUBRIANT (44110), le 8 juillet 1930.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA (47340) (FRANCE), le 10 janvier 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sabine GLORIOD, Notaire de la Société par Actions Simplifiée « GINISTY & Associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (8 ème arrondissement), 54 avenue Marceau, le 14 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent SIGAL, notaire à LAROCHE TIMBAUT (47340), référence CRPCEN : 47010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AGEN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour unique insertion.

L2200955



SCP BAUDOIN SAEZ
Parc d'Activité André
Thevet
Rue Albert Einstein
47400 TONNEINS

TESTAMENT

Suivant testament olographe en date du 22 décembre 2019, Monsieur Dominique VINCENT-JOYEUX, en son vivant retraité, demeurant à GRANGES-SUR-LOT (47260) 8 Bis rue Pierre de Grave.

Né à BORDEAUX (33000), le 16 novembre 1951.

Veuf en deuxième nocces de Madame Marie-Claire BELLANGER et non remarié.

Etant divorcé en premières nocces de Madame Monique VARVETIAN par jugement rendu par le TGI de PARIS en date du 18 avril 1988.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à GRANGES-SUR-LOT (47260) le 10 février 2022.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Vincent BAUDOIN, Notaire à TONNEINS, suivant procès-verbal en date du 8 septembre 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal judiciaire d'AGEN le 12 septembre 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Vincent BAUDOIN, rue Albert EINSTEIN, Parc André THEVET 47400 TONNEINS, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Maître Vincent BAUDOIN

22VE04983

ADDITIFS RECTIFICATIFS

Additif à l'annonce n°22VE04392 parue le 03/08/2022, concernant la vente du fonds entre **LA C.C.J.J.P** et **Mme Marie-Isabelle RODRIGUES**, il a lieu d'ajouter : gérance d'un débit de tabacs, jeux de loterie, jeux divers et Snack.

L2200951

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2022)

SAS LA FABRIQUE DU SPA, 84 Route de Nicole, 47300 Pujols, RCS Greffe d'Agén 842 716 961. Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Août 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_444

(Jugement du 07 septembre 2022)

HARZALI Saïd, 15 Avenue D Agen, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agén 402 079 743. Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Juillet 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_429

SARL NOSATA, Zone ZA de Seguinot, 47600 Nérac, RCS Greffe d'Agén 804 438 364. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2021, désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_430

SAS LES REINES DE LA FRITE, Zac de Redon, 47240 Bon-Encontre, RCS Greffe d'Agén 878 473 578. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Mai 2022, désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_432

SARL JUST'IN RUGBY, 1216 Avenue du Midi, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agén 538 160 821. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Août 2022, désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_435

SARL ProCar'répare, 1533 Zae Rebequet, 47800 Saint-Pardoux-Isaac, RCS Greffe d'Agén 900 323 874. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Août 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur

ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_436

BELLOC Ryan, Marcel, 1081 Route de Monbarat, 47180 Sainte-Bazeille, RCS Greffe d'Agén 904 863 339. Commerce et réparation de motocycles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Août 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_439

SARL JCM PISCINES, Laspeyrières, 47150 Paulhiac, RCS Greffe d'Agén 539 645 911. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Août 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_433

SARL PIERRES DES CEVENNES, 3553 Route du Loup, 47400 Grateloup-Saint-Gayrand, RCS Greffe d'Agén 528 922 214. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 Juin 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_437

SARL MCM, 8 Rue de Paris, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agén 834 108 847. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_438

(Jugement du 15 septembre 2022)

SARL ENTREPRISE DA SILVA ET FILS SARL (ENTREPRISE DA SILVA ET FILS SARL), Rue Georges Charpak, Barbes Ouest, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agén 503 437 345. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Août 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_447

SARL PRAT PAMELA COIFFURE, 11 Place Georges Clemenceau, 47200 Marmande, RCS Greffe d'Agén 810 263 764. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Septembre 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_449

SARL LAQUAGE CARROSSERIE INDUSTRIE (LCI), 282 Avenue de la Confluence, Pole Activités de Confluence Bat A Local N°2, 47160 Damazan, RCS Greffe d'Agén 814 113 676. Traitement et revêtement des métaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Septembre 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_450

SARL BISTROT VOLTAIRE, 43 Rue Voltaire, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agén 833 577 059. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2022, désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_451

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 07 septembre 2022)

SARL FONDATION, Villa Athéna Lieu-Dit Besombes, 47320 Clairac, RCS Greffe d'Agén 339 324 410. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Octobre 2021, désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_431

SARL IMMO CONSTRUCTION, 64 Rue de Casseneuil, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agén 878 524 966. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Septembre 2022, désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_434

(Jugement du 15 septembre 2022)

SARL LE SALON D'ALEXANDRA, 67 Avenue de Bias, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agén 832 405 906. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2022, désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_448

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE

(Jugement du 15 septembre 2022)

SARL MIROITERIE CAPEL, Zac de la Roubiagues, 47390 Layrac, RCS Greffe d'Agén 804 113 918. Façonnage et transformation du verre plat. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur Selarl Thiollet Philippe, Représentée Par Me Philippe Thiollet 4, rue Jules de Ressaiguier - 31000 Toulouse avec les pouvoirs : de surveiller le débiteur dans sa gestion, mandataire judiciaire Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen. Les

créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2022_4701_452

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉSOLUTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 15 septembre 2022)

SARL ETABLISSEMENT VIALARET HUBERT EURL, Route Nationale 813, Lieu-Dit Grandfonds, 47240 Castelculier, RCS Greffe d'Agén 444 683 452. Fabrication de carrosseries et remorques. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Septembre 2022, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2022_4701_460

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 06 septembre 2022)

SARL COURTAGE DE L'AQUITAINE, 7 Allées du Centre, 47600 Nérac, RCS Greffe d'Agén 801 466 400. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de UMBER Thierry pour une durée de 7 ans.

2022_4701_416

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 01 septembre 2022)

BRIAND Matthieu, 3 rue Emile Zola, 47550 Boé. Le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2022_4701_427

(Dépôt du 05 septembre 2022)

SARL FIRE AUTO, 1089 Avenue des Pyrénées, 47340 La Croix-Blanche, RCS Greffe d'Agén 821 844 750. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2022_4701_428

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉSOLUTION DU PLAN DE
SAUVEGARDE ET LE REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

(Jugement du 07 septembre 2022)

SAS COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU BOIS (C.I.B.), 209 Avenue de la Gare, 47170 Mézin, RCS Greffe d'Agén 985 750 041. Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2022 et désignant administrateur Selarl Thiollet Philippe, Représentée Par Me Philippe Thiollet 4, rue Jules de Ressaiguier - 31000 Toulouse avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2022_4701_440

SARL SOCIETE GERMAIN INVESTISSEMENTS, 209 Avenue de la Gare, 47170 Mézin, RCS Greffe d'Agen 492 334 149. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2022 et désignant administrateur Selarl Thiollot Philippe, Représentée Par Me Philippe Thiollot 4, rue Jules de Rességuier - 31000 Toulouse avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2022_4701_441

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 07 septembre 2022)

SARL filet vert, 7 Rue Tamisey de Larroque, 47400 Gontaud-de-Nogaret, RCS Greffe d'Agen 853 800 803. Supérettes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot.

2022_4701_442

(Jugement du 14 septembre 2022)

SAS ATN PLATFORMS, Rue, Thévet, Zone Industrielle Guillaume Mon Amy Lieu-Dit Bacqué, Rue André, 47400 Fauillet, RCS Greffe d'Agen 841 664 766. Fabrication de matériel de levage et de manutention. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot, et mettant fin à la mission de l'administrateur CBF ASSOCIES prise en la personne de Maître Thibaut PATARD-PIEDMONT.

2022_4701_445

(Jugement du 15 septembre 2022)

CASTANY Josué, 257 route de Lapère, 47170 Sainte-Maure-de-Peyriac. Non identifié. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2022_4701_453

SAS PAPIITO, 17 Avenue de Bigorre, 47550 Boë, RCS Greffe d'Agen 849 826 128. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2022_4701_454

SAS DMM VILLENEUVE, 96 Boulevard Sylvain Dumon, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 848 286 829. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2022_4701_455

SARL MADOVEC, Campagnac, 47170 Sainte-Maure-de-Peyriac, RCS Greffe d'Agen 789 368 461. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2022_4701_457

SARL PIZZA ONE, Boulevard Sylvain Dumon Cadastre 59, Cours du 14 Juillet, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 790 081 301. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2022_4701_458

SARL ARTISAN RENOVATEUR TREMOLIERE (A R T), Lieu-Dit Las Bitarelles, 47340 Cassignas, RCS Greffe d'Agen 482 124 880. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2022_4701_459

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 108 rue Fondaudège

CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**Directeur des opérations : Laurent **RAFFALLI**Direction artistique : David **PEYS**Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**,Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**,Nelly **BETAÏLLE**, Jonathan **BITEAU**,Matthieu **DAL'ZOVO**, Eustelle **LOUSTALET-TURON**,Vincent **BIARD**, Hermance **HITTE**& Marie-Amélie **HUSSON**

Responsable Organisation et Systèmes

d'Information : Ophélie **BROUTTIER**

Chargée de Webmarketing

et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**

Assistante communication digitale :

Magalie **RICCETTI**

Responsable annonces légales :

Emmanuelle **GESLAIN**

Direction financière et administrative :

Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :

Florence **MANOEUVRIER**Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales :

Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU**,Franck **DUPERIÉ** & Christine **SABOURIN**Secrétariat : Khedidja **OUIS**

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**

Carrer del Pla de l'Estany, sn,

17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : **SUD MAILING**

Commission paritaire

n° 1022 | 182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,50 €

Abonnement 1 an : 40 €

Membre RésoHebdoEco



LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

SE CHARGE DE VOS APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES VOUS ASSURE :



LA PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES EST OBLIGATOIRE

Marché de travaux < 5 548 000 €
Fournitures et Services (État) < 144 000 €
Fournitures et services (Collectivités) < 211 000 €

BOOSTER LES RÉPONSES DES ENTREPRISES
AVEC UNE PARUTION À **PRIX RÉDUIT**
QUEL QUE SOIT LE SEUIL DE VOTRE MARCHÉ

RESPONSABILITÉ DES GARAGISTES

Les garagistes sont tenus à une obligation de résultat qui emporte présomption de faute et de causalité entre la faute et le dommage.

Selon une jurisprudence constante, les garagistes ont une obligation de résultat lorsqu'ils interviennent pour l'entretien ou la réparation d'un véhicule automobile. Cette obligation de résultat emporte une double présomption de responsabilité : présomption de faute et présomption de causalité entre la faute et le dommage. L'obligation de résultat s'oppose à l'obligation de moyens qui engage seulement à apporter les diligences nécessaires pour obtenir tel résultat, sans le garantir. La responsabilité du débiteur d'une obligation de résultat est engagée du seul fait que le résultat n'a pas été atteint, sauf cas de force majeure.

Dans cette affaire jugée par la chambre commerciale de la Cour de cassation, une société avait confié à un garagiste la réparation d'un véhicule de l'entreprise présentant divers dégâts, notamment ceux résultant d'un accident de la circulation.

Le moteur avait dû être déposé pour redresser le châssis et la facture s'était chiffrée à 10 320 euros. La société ayant refusé de payer la facture, le garagiste avait alors

exercé son droit de rétention sur le véhicule avant de devoir le restituer sur ordonnance judiciaire.

Mais une fois restitué, le véhicule ne pouvait plus démarrer en raison d'un défaut du moteur.

Le garagiste impayé poursuit la société en paiement. De son côté, la société demande l'attribution de dommages-intérêts.

La cour d'appel condamne la société au paiement de 7 795 euros au titre des réparations consécutives à l'accident et à 3 500 euros pour procédure abusive.

Elle relève que le véhicule a été restitué en parfait état de marche et que, selon l'expert, seule l'introduction d'un liquide d'origine indéterminée dont le garagiste ne saurait être tenu responsable est la cause de la panne postérieure à la restitution.

La Cour de cassation censure l'arrêt de la cour d'appel au visa de l'article 1353 du Code civil : « celui qui se prétend libéré doit justifier [...] le fait qui a produit l'extinction de son obligation ». Elle rappelle que l'obligation de résultat, qui pèse sur le garagiste emporte à la fois présomption de faute et présomption de causalité entre la faute et le dommage si les dysfonctionnements allégués sont dus à une défectuosité déjà existante au jour de l'intervention du garagiste ou sont liés à cette intervention.

Référence

Cass. ch. com. 9 juin 2022 n° 20-14.550

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T4	117,79	- 0,32%
2021 T1	116,73	+ 0,43%
2021 T2	118,41	+ 2,59%
2021 T3	119,7	+ 3,46%
2021 T4	118,59	+ 2,42%
2022 T1	120,61	+ 3,32%

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2022 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2021	JUIN 2022	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	106,34	112,55	+ 5,8 %
INDICE HORS TABAC	105,16	111,8	+ 6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
3 ^e TRIMESTRE 2021	131,67		+ 0,83 %
4 ^e TRIMESTRE 2021	132,62		+ 1,61 %
1 ^{er} TRIMESTRE 2022	133,93		+ 2,48 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,07 €		1 678,95 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

© Atelier Gallien



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 245,69	-4,7%	-12,7%	-6,5%	7 376,37	5 794,96	France
SBF 120	4 821,53	-4,9%	-13,1%	-7,7%	5 706,97	4 482,66	France
EURO STOXX 50	3 586,18	-5,0%	-16,6%	-14,4%	4 392,15	3 359,83	Europe
S&P 500	3 982,81	-6,9%	-16,4%	-10,9%	4 796,56	3 666,77	USA
NASDAQ 100	12 196,84	-10,1%	-25,3%	-21,0%	16 501,77	11 127,57	USA
FOOTSIE 100	7 385,86	-1,5%	0,0%	4,5%	7 672,40	6 959,48	Royaume-Uni
DAX 30	13 188,95	-4,4%	-17,0%	-16,0%	16 271,75	12 401,20	Allemagne
SMI	10 891,54	-2,1%	-15,4%	-9,8%	12 939,17	10 451,31	Suisse
NIKKEI	28 614,63	0,2%	-0,6%	-6,0%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 263,80	-0,4%	-10,3%	-12,2%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	10,68	-2,4%	N/A	N/A	14,02	9,90	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	-41,2%	-41,2%	1,99	0,69	-
ASHLER ET MANSON	2,90	6,6%	33,0%	33,0%	2,94	2,18	1,0%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,23	-1,8%	-8,9%	-27,0%	1,74	1,04	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	-5,3%	-19,5%	17,0%	81,00	60,00	8,1%
DOCK.PETR.AMBES AM	444,00	-4,3%	-4,7%	-7,1%	496,00	426,00	7,4%
EAUX DE ROYAN	88,50	1,7%	-4,3%	-17,3%	104,00	84,00	7,2%
EUROPLASMA	0,00	-45,5%	-99,5%	-99,8%	0,13	0,00	-
FERMENTALG	2,63	4,4%	-15,4%	-7,6%	3,14	2,05	-
GASCOGNE	3,59	2,3%	-4,0%	-25,8%	3,98	2,82	-
GPE BERKEM	7,96	-11,5%	-22,0%	N/A	10,50	7,70	0,8%
GPE PAROT (AUTO)	1,87	2,5%	-28,1%	-27,5%	2,66	1,63	-
HYDROGENE DE FRANCE	25,80	-2,1%	-2,5%	-16,5%	33,00	25,20	-
HUNYVERS	11,00	-7,0%	N/A	N/A	12,35	10,80	-
I.CERAM	11,70	-11,7%	-28,7%	-64,0%	17,80	10,20	-
I2S	6,35	11,4%	29,6%	60,4%	6,40	4,60	2,2%
IMMERSION	5,80	9,4%	-3,3%	274,2%	7,08	4,30	-
IMPLANET	0,19	14,9%	-36,7%	-68,6%	0,40	0,13	-
KLARSEN DATA	2,07	-5,9%	-11,5%	-15,7%	2,89	1,78	-
LECTRA	31,65	-12,6%	-24,6%	-14,5%	44,20	31,55	1,1%
LEGRAND	74,56	-7,4%	-27,5%	-23,4%	103,80	68,90	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,43	0,0%	-21,8%	-10,4%	0,71	0,20	-
O SORBET D'AMOUR	2,20	0,0%	10,0%	-14,1%	2,48	1,37	-
OENEO	16,25	7,3%	18,3%	22,5%	16,50	13,52	1,8%
POUJOLAT	93,50	-3,6%	87,8%	98,9%	101,00	49,60	1,0%
SERMA TECH.	312,00	0,0%	2,6%	-6,6%	488,00	292,00	4,7%
UV GERMI	4,51	-6,1%	-40,4%	-51,6%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	5,74	-5,6%	-16,2%	-15,8%	7,35	4,20	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	55 670,00	11,9%	1,8%	DOLLAR USD	1,02	-10,5%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	346,80	15,9%	9,3%	LIVRE GBP	0,87	-3,5%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 924,00	12,5%	16,8%	FRANC SUISSE CHF	0,97	-10,5%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	1 070,00	25,9%	29,9%	DOLLAR CAD	1,32	-15,6%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,50 G	2 199,75	17,1%	7,2%	YEN JPY	144,50	14,2%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	429,90	11,4%	7,5%	COURONNE DKK	7,44	-0,1%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	348,00	15,3%	9,7%	COURONNE SEK	10,61	5,7%	Suède
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	358,00	15,9%	8,2%	RAND ZAR	17,31	-3,9%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	349,90	17,8%	10,3%	DOLLAR AUD	1,47	-7,3%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	1 859,75	11,0%	9,3%	YUAN RMB	6,98	-12,2%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

PIERRES GRAVÉES

PURES BEAUTÉS

Les professionnels de la bijouterie, d'abord, et le grand public, aussi, ne peuvent que succomber à l'exposition Pierres gravées proposée par l'École des Arts Joailliers, à Paris.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

L'École des Arts Joailliers, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, fête ses dix ans. Unique en son genre, soutenue par Van Cleef & Arpels, elle valorise et transmet l'histoire de la joaillerie, diffuse la culture joaillière à travers des cours et initiations accessibles à tous, des conférences, des expositions et publications. L'exposition qui se tient jusqu'au 1^{er} octobre*, partie la plus visible de cet anniversaire, est de pure beauté : camées antiques et médiévaux, intailles grecques et néoclassiques, petites sculptures d'époque impériale, bagues signets mérovingiennes, anneaux épiscopaux y brillent de mille feux. À travers les 200 pièces de cette impressionnante collection privée - celle de Guy Ladrière, grand marchand spécialiste des arts premiers et de l'art médiéval -, visible pour la première fois, on peut lire l'histoire de l'art des pierres gravées de l'Antiquité au XIX^e siècle, un panorama continu de techniques et de styles... Toutes les facettes de l'art millénaire de la glyptique. Pierres gravées en relief ou en creux, camées et intailles incarnent l'évolution de la gravure en miniature. Cette étonnante traversée de l'histoire humaine et minéralogique va du sceau de l'empereur romain aux amulettes des guerriers antiques, de la prière gravée au doigt du croyant du Moyen Âge à la bague de mariage.

PIERRES DE MÉMOIRE

À la fois publiques et intimes, objets de parure et de collection, les pierres gravées sont particulièrement difficiles à dater ou à identifier. « Art aujourd'hui un peu oublié, le plus souvent anonyme, la glyptique a créé des chefs d'œuvre, et se déploie sur les gemmes les plus variées, de toutes couleurs, cornalines ou héliotropes, rubis ou améthystes. C'est donc la grande histoire doublée d'une histoire de l'art et des techniques que permet de faire revivre cette collection, qui comprend, parmi les plus belles pièces, le rubis gravé à l'effigie de l'empereur Auguste ou la bague au camée du roi Charles V », détaille Philippe Malgouyres, commissaire de l'exposition, historien de l'art et conservateur en chef du patrimoine au Département des Objets d'Art du musée du Louvre. Il est aussi l'auteur de deux ouvrages



coédités par l'École : l'un avec Découvertes Gallimard ; l'autre avec Mare et Martin... deux livres richement illustrés, à offrir aux amateurs qui ne pourraient se déplacer pour la visite.

*Gratuit, sur réservation, 31 rue Danielle Casanova. Du mardi au samedi, de 12h à 19h - Nocturne le jeudi jusqu'à 20h. Visites thématiques possibles avec des professeurs de L'École des Arts Joailliers historiens de l'art ou gemmologues. www.lecolevancliefarpels.com